



NUMÉRO 144

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2011

APPEL NOMINAL.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2010.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (JOINTE AU DOSSIER)

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

2 - Grand Paris Seine Ouest - Remplacement de délégués de la ville de Boulogne-Billancourt **P.7**

3 - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département des Hauts-de-Seine. **P.8**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Nettoyement des cimetières – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant. **P.11**

COMMISSION DES FINANCES

5 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2011 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) – Attribution de subvention de fonctionnement – Précision d'imputation d'une subvention – Remises gracieuses - Amortissements. **P.11**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Participation financière de la Ville au Projet 'Lecture DGESCO' mis en place par la Direction générale de

l'Enseignement scolaire, dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme avec l'association 'Agir pour l'école'. **P.14**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Sport scolaire – Mise en place de partenariats entre l'Inspection Académique, des clubs sportifs et la Ville pour l'organisation d'activités sportives sur le temps scolaire – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. **P.15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

8 - Dispositif Pass 92 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. **P.16**

COMMUNICATION ORALE SUR LES RÉSULTATS SPORTIFS DE L'ANNÉE 2010/2011. P.16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Athlétic Club de Boulogne Billancourt (ACBB). **P.17**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Travaux de réparation des désordres à la Piscine de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société SLH Ile de France - Autorisation donnée au maire de signer tous les marchés nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2011. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

12 - Projet de réaménagement de Roland Garros – Reconnaissance de l'intérêt général du projet – Avis du
13 - Autorisation donnée au maire pour signer avec l'Etat, la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans la région Ile de France. **P.22**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

14 - Délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux - autorisation donnée au maire pour signer avec l'Etat la convention correspondante. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Personnel Communal-Mesures diverses. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Marchés d'approvisionnement de plein vent, route de la Reine et avenue Pierre Grenier - Délégation de service public - Choix du délégataire pour l'exploitation - Approbation. **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Projet de Convention entre l'Association Aurore et la ville de Boulogne-Billancourt concernant le remboursement de la subvention ANAH versée à l'association pour des travaux de transformations au CHRS la Colombe - autorisation donnée au Député Maire de signer cette convention. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2011 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Musées municipaux - Conventions de mécénat dans le cadre de l'exposition des œuvres de Gaston Suisse- Approbation et autorisation de signature. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Conventions de partenariat avec l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaires, avec Radio France, avec Christofle - Création de Pass découverte journée - Autorisation et approbation. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Prévention-santé - organisation de la semaine de

la santé de la fraîche Attitude - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions de partenariat. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

22 - Fonctionnement de l'Espace Santé - 5 conventions : renouvellement des Conventions de partenariat avec l'hôpital Ambroise Paré (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit), avec l'association Trait d'Union et avec le centre hospitalier des quatre villes (Centre Arthur Rimbaud) - convention avec l'association OPPELIA - convention avec le Comité Départemental D'Education pour la Santé (CODES) Autorisation donnée au maire à signer les dites conventions. **P.34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Personnel communal - Passation d'une convention pluriannuelle avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et autorisation donnée au maire pour signer les contrats en vue de recruter les personnes en situation de handicap. **P.35**

Le 7 juillet 2011 à 19h00, le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt s'est réuni dans la salle de l'hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Pierre-Christophe Baguet, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Député-maire individuellement et par écrit le 01/07/2011.

Le Député-maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 47

M. Pierre-Christophe Baguet, Mme Béatrice Belliard, M. Henri Ricard, M. Guy-René Baroli, Mme Ségolène Missoffe, Mme Christine Bruneau, M. Pascal Louap, M. Gauthier Mougin, Mme Marie-Anne Bouée, Mme Marie-Laure Godin, M. Jehan Coquebert de Neuville, M. Michel Amar, M. Léon Sebbag, Mme Rim Fartallah, Mme Michèle Montiès, Mme Marie-France de Rose, M. Philippe Tellini, Mme Isaure de Beauval, Mme Nathalie Billard, Mme Sylvie Rougnon, M. Frédéric Morand, Mme Esther Kamatari, M. Vittorio Bacchetta, Mme Béatrice de Villepin, M. Vincent Graffin, Mlle Christine Lavarde, M. Daniel Benharoun, Mme Sandy Vétillart, M. Pierre Deniziot, Mme Adèle Ba, M. Raphaël Labrunye, Mme Sylvia Bondoux, M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Pascal Fournier, M. Jean-Pierre Fourcade, Melle Fatima Cardetas, M. Jean-Michel Cohen, M. Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, M. Gérard Askinazi, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau, M. Marc Fusina, Mme Judith Shan, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Martine Even.

Excusés représentés : 7

Mme Geneviève Dubost a donné pouvoir à Mme Béatrice Belliard, M. Claude Gallant a donné pouvoir à M. Henri Ricard, Mme Anne-Charlotte Lorber a donné pouvoir à M. Jehan Coquebert de Neuville, M. Jonathan Papillon a donné pouvoir à M. Pascal Louap, M. Mathieu Barbot a donné pouvoir à M. Thierry Solère, Mme Dorothee Pineau a donné pouvoir à Mme Agnès Bauche, Mme Marie-Hélène Vouette a donné pouvoir à M. Marc Fusina.

Excusée : Melle Céline Sicard.

M. Deniziot a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Oui, Monsieur Cohen.

M. Cohen

Je devais être absent, mais j'ai tenu à venir ici, Monsieur Baguet. Je souhaiterais faire une petite rectification. J'ai lu

mon nom cité dans quelques articles à propos d'une affaire un peu triste. Je tiens à apporter la précision suivante : je n'ai jamais eu au téléphone le journaliste qui prétend m'avoir interrogé, de même que je n'ai pas eu au téléphone le cabinet de Maître Veil. Je n'apporterai pas de commentaires. Je n'ai pas à juger de tout cela, mais je souhaitais simplement rectifier cette information. Je n'ai eu au téléphone ni le journaliste, ni l'avocat Maître Veil. Vous en prendrez acte ici.

M. Baguet

Merci, Monsieur Cohen. Je crois que vous en avez dit trop ou pas assez, parce que je ne suis pas sûr que tous nos collègues soient au courant. C'est un communiqué de presse qui n'a pas été vérifié, comme d'habitude, et qui a été publié cette après-midi. Il évoquait le fait que Tristane Banon était employée de la ville de Boulogne-Billancourt. Monsieur Cohen aurait confirmé cette information par l'intermédiaire de l'avocat Jean Veil. Comme d'habitude – je le dis bien malheureusement, moi qui ai défendu cette semaine un texte sur la distribution de la presse à l'Assemblée nationale, dans la nuit de mardi à mercredi – je regrette que les journalistes ne prennent pas le temps de téléphoner aux intéressés, ni à Jean-Michel Cohen ni à moi-même.

Chacun connaît Tristane Banon. Elle habite la ville depuis 12 ans. Elle a été candidate au Conseil économique et social local. Elle a été élue dans cette enceinte même pour la première fois au mois d'octobre 2010, à l'unanimité de nous tous, mes chers collègues. Nous avons tous voté pour elle. Elle est bénévole, elle n'est pas du tout salariée de la ville de Boulogne-Billancourt. Elle travaille pour le Conseil économique et social, puisque c'est elle qui vient de rédiger le rapport sur la valorisation du patrimoine culturel. Si des journalistes nous entendent, Monsieur Cohen, j'espère qu'ils rectifieront cette information.

Ceci étant dit, nous étions quand même sur le compte-rendu des décisions, que vous m'aviez – par décision, justement – accordé de prendre. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Approbation du PV de la séance des 16 et 17 juin 2011

M. Baguet

Oui, Madame Laureau.

Mme Laureau

Monsieur le Maire, l'état des avis d'appel public à la concurrence nous informe de l'ouverture d'un appel d'offres pour l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance d'une solution « gestion de la relation citoyenne pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et ce, pour un montant maximum, la première année, de 140 000 euros ». Etant donné l'importance de la somme, pouvez-vous nous donner quelques précisions sur cette solution, ses objectifs et les

méthodes mises en œuvre, ainsi que sur le budget qu'elle implique ? Je vous en remercie.

M. Baguet

Attendez, ce n'est pas dans les décisions du Maire ? C'est dans la communication financière. Nous n'en sommes pas là. Nous en sommes à l'approbation du procès-verbal de la séance des 16 et 17 juin 2011 – merci, Monsieur Fourcade. Nous en arriverons après à vos questions, Madame Laureau. Il n'y a pas d'observations.

Communication financière

M. Baguet

Etat des avis d'appels publics à concurrence publiés. Acquisition/installation gestion aux relations citoyennes Gestion de la relation citoyenne ? C'est l'AMO pour le lancement du dispositif gestion de la relation citoyenne ; cette question a déjà été évoquée à plusieurs reprises en Conseil municipal. nous vous donnerons tous les éléments techniques. C'est dans le relevé de décisions. C'est l'état des marchés.

Est-ce qu'il y a des questions sur la communication financière ? Non, il n'y en a pas.

Questions orales

Question posée par Madame Martine Even.

Monsieur le Maire,

Vous ne pouvez pas ignorer que les primaires socialistes concernant les futures élections présidentielles auront lieu les 9 et 16 octobre prochains. Elles seront ouvertes non seulement à nos militants, mais aussi à l'ensemble des électeurs français qui diront adhérer aux valeurs de gauche.

Cette forme de primaires est inédite en France et doit être considérée comme un progrès pour la démocratie, sur la possibilité donnée au citoyen de peser sur l'avenir politique de son pays. Le bon déroulement de cette consultation requiert la mise à disposition, de la part des municipalités, de salles qui feront office de bureaux de vote. L'objectif national est de mettre à disposition au moins un bureau de vote par tranche de 5 000 votants soit 13 bureaux pour Boulogne-Billancourt.

A ce titre, Monsieur le Maire, vous avez été contacté à plusieurs reprises depuis décembre 2010 par le responsable des socialistes de Boulogne-Billancourt : par courrier, par courriel et par téléphone via votre cabinet. Sept mois après, nous n'enregistrons au cun retour écrit de votre part. Nous avons eu il y a 15 jours une promesse orale, donc sans valeur légale, de votre directeur de cabinet portant sur trois salles au lieu de treize, une par canton, sans qu'elles nous soient précisées, ne nous permettant pas de nous organiser. Je sou mets à vot res a g a c i t é que

le ratio du nombre de salles mises à disposition ramené au nombre d'électeurs de gauche serait un des pires du territoire.

Ainsi, tout comme vos collègues de GPSO, en particulier le Maire d'Issy-les-Moulineaux mais aussi bien d'autres magistrats alto-séquanais, votre mauvaise volonté à collaborer à cet événement paraît manifeste. Mais peut-être s'agit-il d'un malentendu. Si tel est le cas, pourriez-vous y mettre fin dès ce soir en vous engageant sur un nombre de salles mises à disposition, en vous engageant sur la prise en charge financière de cette mise à disposition, en nous précisant leur emplacement, et en vous engageant sur l'envoi d'un courrier de confirmation ?

Merci.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question posée par Martine Even.

Madame Even,

Je vous confirme que j'ai été saisi par le secrétaire de la section du Parti socialiste de Boulogne-Billancourt pour me demander treize lieux de vote par tour, c'est-à-dire, s'il y a deux tours, 26 bureaux de vote sur la ville. C'est vrai que j'ai un peu tardé à répondre, mais compte tenu des tergiversations qui se font jour autour de ces primaires, il me semblait nécessaire de prendre le temps de la réflexion.

J'ai effectivement confirmé à vos différents responsables – je pense que Madame Vouette est bien placée pour gérer ce genre de dossiers – que je ne me voyais pas mettre à disposition des écoles. C'est compliqué, en raison des problèmes d'adultes non autorisés par l'Education nationale qui rentre- raient dans ces locaux scolaires, les problèmes de mise à disposition, d'ouverture par les gardiens, de coûts, de nettoyage, voire de désinfection si c'est nécessaire – je ne sais pas si c'est encore le cas aujourd'hui. En revanche, je m'engage à mettre des salles municipales à disposition.

Pour l'instant, j'en vois au moins trois disponibles, une dans le nord de la ville au Parchamp, une dans le centre de la ville aux Fougères et une dans le centre de la ville qui pourraient être soit les terrains de l'A4, la compagnie d'affrètement et de transport qui se trouve rue du Point-du-Jour, soit la maison des anciens combattants, voire d'autres lieux si vous estimez nécessaire d'avoir d'autres lieux. J'espère que cette proposition vous satisfera et nous verrons avec Madame Vouette s'il y a vraiment besoin de lieux de vote supplémentaires. Mais je pense que la meilleure solution, c'est la mise à disposition de salles publiques municipales.

Bien évidemment, j'ai bien noté l'engagement du Parti socialiste de payer le coût de la mise à disposition de ces salles. J'enverrai après le premier, voire le deuxième tour, la facture au Parti socialiste. Mais ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de ma part de volonté d'empêcher le déroulement des primaires. D'abord, nous ne connaissons même pas le nombre de candidats aujourd'hui. C'est pour bientôt, le 13, nous aurons la liste. Mais cela ne change rien sur le lieu de vote, Monsieur

Tisseyre. Ce n'est pas parce qu'il y a plus ou moins de candidats qu'il y aura effectivement plus ou moins de salles à mettre à disposition.

Question posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire, chers collègues,

L'ordre du jour de la prochaine commission d'appel d'offres faisait – je dis « faisait », car ce point vient d'être retiré de l'ordre du jour, mais cela ne retire pas la question – paraître la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation d'un tennis club au parc des Glacières – avenant n°1 ». Pouvez-vous faire le point sur le projet qui a été retenu et son état d'avancement ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier à la question posée par Madame Judith Shan.

Ma chère collègue,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur un projet d'avenant concernant le programme des équipements sportifs sur le parc des Glacières, inscrit à l'ordre du jour prévisionnel de la commission d'appel d'offres. Aucun avenant au marché d'études n'étant pour l'instant prévu, ce point a été retiré.

Un premier avant-projet avait proposé, on s'en souvient, l'implantation tennis le long de la rue de Meudon. La concertation engagée auprès des riverains avait alors mis en évidence la nécessité de poursuivre la réflexion.

On sait que les besoins d'équipements sportifs sont importants et l'espace pour les satisfaire, rare. Une solution permettant de répondre à l'ensemble des attentes doit donc être trouvée sur la Ville. Dès que de nouvelles propositions seront finalisées elles seront présentées pour recueillir les avis de tous les acteurs.

Question orale posée par Madame Agnès Bauche.

Monsieur le Maire,

Les trois groupes d'opposition et les conseillers indépendants que compte désormais ce conseil municipal ont légalement droit à un espace d'expression dans les pages « tribunes » du BBI.

Compte tenu de la place croissante d'Internet parmi les modes d'information privilégiés par nos concitoyens, et de l'utilisation croissante qu'en fait la majorité au sein du site web de la mairie, il serait équitable que ces groupes aient aussi un espace d'expression sur le site internet de la Ville Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question posée par Madame Agnès Bauche.

Merci Madame Bauche. Vous posez une question parfaite-

ment légitime. Je voudrais néanmoins rappeler très rapidement que le site de la Ville de Boulogne-Billancourt, qui a été créé en 1998 est un site strictement institutionnel, faisant une large place aux renseignements pratiques, aux services communaux, aux inscriptions en ligne, aux activités municipales, qu'elles soient sportives, culturelles ou associatives.

Les événements organisés par l'ensemble des services municipaux sont également traités au jour le jour. Nous sommes tous attachés à cette vitrine et je suis convaincu que, quelle que soit notre appartenance, nous ne souhaitons pas en faire un lieu de débat politique.

Par ailleurs, les groupes politiques y sont déjà présents, puisque le BBI et donc les tribunes de l'opposition sont mis en ligne depuis le 10 juillet 2010. De plus, le Conseil municipal est non seulement diffusé en direct, mais aussi consultable à tout moment, permettant ainsi aux internautes d'être informés des débats et donc des positions de tous les groupes.

Je l'ai dit : votre question mérite un débat plus approfondi et plus général sur l'expression des oppositions, notamment dans le BBI. Peut-être parlez-vous aussi pour Madame Vouette qui est ce soir absente, puisque vous êtes le porte-parole des groupes de l'opposition, mais je voudrais tout de même vérifier auprès d'elle si vous pouvez vous exprimer en son nom. Nous devons obtenir des précisions sur la répartition de l'expression des différents groupes politiques. Je rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, Monsieur Cohen nous a annoncé en substance que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt avait prêté – je cite les propos de Monsieur Cohen – Monsieur Askinazi à Monsieur Solère, afin de permettre à ce dernier de bénéficier des dispositions du règlement intérieur et de constituer un groupe. Monsieur Cohen a également ajouté à cette occasion qu'un intergroupe qui serait présidé par Jean-Pierre Fourcade serait constitué. Pour l'instant, je n'en suis pas informé, Monsieur Fourcade. Vous ne m'avez pas écrit. Dès que c'est constitué, écrivez-moi.

Du coup, il va falloir que nous réorganisions la part de l'expression de l'opposition dans le BBI, car je rappelle aujourd'hui que l'ensemble des groupes de l'opposition représente un tiers du Conseil municipal et la majorité représente deux tiers. Or, jusqu'à présent, nous avons accordé une page entière à l'opposition et la majorité s'était contentée d'une page. Il va falloir redéfinir les équilibres. Est-ce que nous restons sur 1 page/1 page ? Dans ce cas-là, les trois groupes vont se partager la page. Est-ce que nous reviendrons à des proportions réelles 37/18 ? Dans ce cas-là, il faudra que la majorité gagne quelques lignes supplémentaires sur une page et que vous soyez restreints sur l'autre page. Je suis plutôt dans un élan de générosité et de bonté ce soir, Madame Bauche, et en faveur d'une répartition une page pour 18 et une page pour 37.

Mais cela nécessite que nous obtenions des précisions. Dès que Jean-Pierre Fourcade m'aura écrit pour me confirmer la création de cet intergroupe, nous en reparlerons les uns et les autres, mais je vous assure que vous avez toute liberté de vous

exprimer déjà dans de nombreux supports. Je vous remercie de votre attention.

M. Fusina

Une petite précision : le groupe @lternance est suffisamment majeur pour présenter par lui-même ses légitimes droits à l'expression publique. Nous ne faisons pas partie de l'intergroupe et nous restons le groupe @lternance.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le Maire,

Le mur de l'artillerie appartenant à l'ensemble Renault sur le trapèze constitue un élément du patrimoine industriel, architectural et historique de notre ville qui doit à tout prix être préservé.

Pouvez-vous nous dire où vous en êtes de vos réflexions concernant son devenir ?

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question posée à Monsieur Marc Fusina.

Mon cher collègue,

Le mur de l'Artillerie est un des éléments de mémoire des anciennes usines Renault. Aujourd'hui il ne peut être conservé en l'état et doit être déplacé pour permettre la construction des nouveaux bâtiments prévus au plan masse et le réaménagement du quai Georges-Gorse.

La SAEM qui en est aujourd'hui propriétaire procédera à son démontage et son stockage temporaire dans le courant de l'année 2012.

Cet ensemble est certes intéressant mais devra être valorisé dans le cadre d'un projet spécifique. C'est le sens de l'engagement pris par Renault lors de la cession des emprises publiques du Trapèze Est et qui travaille avec la SAEM pour définir ce projet.

1. Election d'un adjoint au Maire

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur

Suite aux récents mouvements au sein de la municipalité, je vous propose de procéder à l'élection d'un nouveau maire-adjoint, conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales. Est-ce que vous souhaitez que nous procédions à un vote à bulletin secret, ce qui est habituellement la règle ? Nous avons une urne qui devrait arriver d'un instant à l'autre. Vous avez des bulletins devant vous normalement. Vous avez tous des bulletins blancs devant vous ? Je pense qu'il serait préférable de procéder à un vote à bulletin secret. C'est la règle. Monsieur Solère ? Monsieur Fusina ? Monsieur Fourcade, vous souhaitez que nous procédions à un vote à bulletin secret ?

M. Fourcade

Monsieur le Maire, compte tenu de ce qui se passe au Conseil municipal depuis trois ans et des problèmes dont nous discutons à chaque conseil, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne participera pas à cette élection. La candidate dont le nom court est Madame de Beauval. Nous lui portons une grande estime et nous estimons qu'elle a très bien travaillé pour la Ville, mais, sur le plan politique, nous ne participerons pas à ce scrutin. En conséquence, nous ne voyons pas l'utilité de faire un scrutin secret.

M. Fusina

Conformément à notre doctrine de toujours, nous ne participerons pas au vote concernant la désignation des maires-adjoints.

M. Baguet

Monsieur Solère, quelle est votre position ?

M. Solère

Guillaume Gardillou, Mathieu Barbot et moi-même voterons pour Madame de Beauval, parce que nous connaissons le travail qu'elle a fait aux côtés de Pascal Fournier dans le secteur de la culture. Nous ne demandons pas de vote à bulletin secret non plus.

M. Baguet

D'accord. Vous parlez tous de Madame de Beauval, mais elle n'est peut-être pas candidate. Madame Shan.

Mme Shan

J'indiquais ma position de vote. Je ne prends pas part au vote.

M. Baguet

Vous ne prenez pas part au vote non plus. Monsieur Fournier ?

M. Fournier

...(hors micro)...bien évidemment. En revanche, j'ai un petit mot à dire, quand vous me donnerez l'autorisation.

M. Baguet

Vous voulez la parole avant le vote ou après le vote ? D'accord. Pardon, Monsieur Fourcade ? C'est ce que j'allais poser comme question. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Madame Belliard.

Mme Belliard

J'avais une proposition à faire au nom de la majorité municipale, qui était de proposer la candidature d'Isaure de Beauval.

M. Baguet

Monsieur Fourcade était bien informé. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Personne ne réclame le vote à bulletin secret. Je mets aux voix la candidature de Madame de Beauval.

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité. Madame Isaure de Beauval est élue maire-adjoint par 40 voix pour et 14 abstentions. N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Fatima Cardetas, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothée Pineau, Mme Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, M. Gérard Askinazi, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Martine Even et Mme Judith Shan.

M. Baguet

Madame de Beauval est élue maire-adjoint. Je la félicite. Nous allons lui demander de prendre ses affaires et de venir me rejoindre, pour que je lui transmette l'écharpe de maire-adjoint qui lui servira entre autres pour les mariages. Venez par là, Madame de Beauval.. Installez-vous. Monsieur Fournier, je vous donne la parole.

M. Fournier

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'attends qu'Isaure soit assise. Cela vaut mieux. Galanterie et affection, des mots souvent rares, mais ô combien précieux même dans une assemblée telle que la nôtre. C'est donc avec sincérité et non flagornerie politicienne qu'ils présideront à ce bref propos. Je tiens à féliciter Isaure de Beauval pour son élection à la fonction de maire-adjointe de Boulogne-Billancourt et, plus particulièrement pour ce qui ne sera une surprise pour personne, la future conduite de cette prestigieuse délégation qu'est la culture

Durant plus de trois ans, ma collègue a servi la culture à mes côtés avec enthousiasme, talent, loyauté et abnégation, sans oublier un perfectionnisme souriant mais déterminé. Aujourd'hui, Isaure de Beauval s'apprête donc à porter haut les couleurs de ce bel étendard auquel nous avons souhaité rallier tous les Boulonnais, mais encore tous les amoureux d'une culture jubilatoire, généreuse, parfois rebelle, réfractaire à toute idéologie ou compromis, aussi singulière que plurielle.

Madame le Maire – permettez-moi de vous appeler maintenant ainsi – cette promotion me semble largement méritée. Vous ne la devez qu'à vous-même. Ainsi, vous ne serez redevable qu'à ce que vous dictent votre cœur et vos convictions. Je vous l'ai souvent dit : Isaure, cela rime avec trésor. A vous de nous en faire découvrir tous les bijoux, avec le panache que nous avons souvent partagé.

Désormais, la culture de la Ville se conjugue au féminin et c'est tant mieux, ce qui n'empêche pas chaque homme de revendiquer cette jolie part de féminité qui sommeille en lui, celle-là même qui faisait écrire à Victor Hugo que le poète est un homme qui a un cœur de femme. C'est pourquoi je continuerai de taquiner cette belle muse qu'est la culture à Boulogne-Billancourt, avec une bienveillance attentive et toujours la passion et le libre-arbitre qui me sont aussi chers qu'ils me coûtent.

Chère Isaure, tous mes vœux de succès t'accompagnent – d'ailleurs je te tutoie – ainsi que les équipes de la Direction de la culture, si efficace et prévenante. Cette place est maintenant tienne. Plus que les honneurs, c'est l'honneur qui y prévaut, l'honneur de servir avec audace, humilité et empathie les Boulonnais, le rayonnement de notre ville, les artistes, les talents émergents, en bref, la culture pour tous. Que cet honneur soit ton bonheur, comme il fut le mien. Bon vent à toi.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fournier, mais je n'ai pas encore attribué les délégations, donc vous ne savez pas si Madame de Beauval est vraiment maire-adjoint à la culture. Effectivement, il y a un manque à la culture. Je vous le confirme. Vous êtes bien informé, vous aussi.

2. Grand Paris Seine Ouest - Remplacement de délégués de la ville de Boulogne-Billancourt

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur

Toujours compte tenu des mouvements récents au sein de notre Conseil municipal, il se trouve que sur les 20 représentants de notre assemblée au Conseil communautaire, nous nous retrouvons avec 11 élus de la majorité et 9 de l'opposition. Si nous appliquons la règle des deux tiers/un tiers, nous devrions être plutôt à 14/6 qu'à 11/9. Aussi, je propose de tenir compte des deux derniers mouvements, à savoir le départ de la majorité municipale de deux élus qui siégeaient au Conseil communautaire, Guillaume Gardillou et Thierry Solère. Je voulais vous proposer de les remplacer par deux élus de la majorité municipale, Madame Dubost, qui est un choix logique en tant que maire-adjointe aux finances pour qu'elle puisse siéger à la commission des finances de GPSO et également Pierre Deniziot, qui représente le monde du handicap, en sachant qu'il y a une commission d'accessibilité intercommunale qui travaille beaucoup. Pierre Deniziot a beaucoup travaillé sur ce sujet. Il assurera comme cela ainsi une cohérence entre les actions conduites sur la ville de Boulogne-Billancourt et les actions conduites à GPSO. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur ce sujet et d'autres candidatures éventuelles ? C'est possible. Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, cette délibération concerne des règlements de compte entre élus de même bord politique, qui sont

propres à votre formation politique. Nous ne nous sentons pas concernés par vos querelles internes. C'est pourquoi notre groupe ne prendra pas part au vote de cette délibération. Merci.

M. Baguet

Merci, Monsieur Tisseyre. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, comme notre groupe est privé du secours de Monsieur Askinazi, qui maintenant siège dans le groupe dirigé par Monsieur Solère, je propose la candidature de Madame Bauche, pour que nous ayons trois sièges.

M. Baguet

D'accord, Madame Bauche, candidate. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats ? Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ? D'accord. Nous procédons à un vote à bulletin secret.

Je voudrais juste répondre à Monsieur Tisseyre et à Monsieur Fourcade. Monsieur Tisseyre, ce n'est pas un problème de querelles internes. C'est un problème de cohérence. Je disais tout à l'heure que nous nous retrouvons à GPSO avec 11 membres de la majorité et 9 de l'opposition. Ce n'est pas moi qui ai changé de position. Ce sont les derniers élus qui ont changé de position. En ce qui concerne la représentation des groupes, cela tombe bien, puisque Monsieur Askinazi siège maintenant dans le groupe de Monsieur Solère. Vous avez au minimum un représentant par groupe qui siège à GPSO. Cela me paraît tout à fait démocratique dans cet esprit.

Je vous invite à prendre un bulletin de vote. Vous avez trois candidats pour deux postes. Il y a Madame Dubost et Monsieur Deniziot et il y a également Madame Bauche. Vous mettez deux noms sur le bulletin. S'il y en a trois, le bulletin est nul. L'urne va circuler.

Les élus procèdent à un scrutin à bulletin secret.

Ont obtenu :

- Madame Geneviève Dubost, 37 voix, élue,
- Monsieur Pierre Deniziot, 45 voix, élu,
- Madame Agnès Bauche, 12 voix non élue.

N'ont pas participé au vote : Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Martine Even et Mme Judith Shan.

3. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département des Hauts-de-Seine.

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur

C'est un sujet qui a déjà été évoqué dans le cadre de notre Conseil communautaire de GPSO, puisque nous avons décidé avec l'ensemble des sept maires de GPSO et avec le Conseil

communautaire de présenter la même délibération, c'est-à-dire un avis commun sur le schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est demandé au Préfet par la loi du 16 décembre 2010.

Vous savez que chacune des communes de GPSO et la communauté GPSO ont été sollicités par la commune de Vélizy-Villacoublay, qui souhaite son intégration à la communauté GPSO. Le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay a voté à deux reprises, une première fois lors de la présentation d'un vœu il y a quelques mois et une deuxième fois plus récemment justement dans le cadre de son avis public et officiel transmis au Préfet des Yvelines, cette fois-ci, pour son intégration à la communauté de GPSO.

Nos collègues de Vélizy-Villacoublay ont voté la première fois le vœu à la quasi-unanimité et la deuxième fois dans le cadre du vote plus solennel de l'approbation de l'avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines, le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay a voté à l'unanimité moins une voix d'un élu non inscrit et une abstention.

La commune de Vélizy-Villacoublay a fait une étude extrêmement fouillée, sur le plan économique, sur le plan financier, sur le plan des transports et sur un certain nombre de sujets – en fait, sur la fonctionnalité et les possibilités de coopération soit avec la communauté de GPSO soit avec la communauté d'agglomération Versailles-Grand Parc. Le choix de Vélizy-Villacoublay a donc été parfaitement réfléchi et étudié et nous ne pouvons que nous féliciter de cette demande quasi unanime de notre commune voisine.

Egalement, la commune de Marne-la-Coquette a exprimé le vœu d'intégrer notre communauté d'agglomération. Ce n'est pas dans l'avis qui est donné précisément, puisque la demande de la commune de Marne-la-Coquette avait déjà été intégrée dans le schéma départemental. Vous savez que, pour la commune de Marne-la-Coquette, la situation est un petit peu différente, parce qu'elle est membre déjà de notre syndicat mixte des Coteaux du Val de Seine, avec les communes de Saint-Cloud, de Garches et de Vaucresson. Ces trois communes, à l'occasion du schéma départemental de coopération intercommunale ont exprimé le souhait d'intégrer un jour GPSO, si cette communauté d'agglomération appelée Cœur de Seine est amenée à rejoindre une autre communauté d'agglomération, parce que nous sommes dans cette cohérence du syndicat mixte des Coteaux du Val de Seine, qui regroupe onze communes aujourd'hui – les sept communes de GPSO plus les trois de Cœur de Seine et la commune de Marne-la-Coquette. Nous avons approuvé ici même et dans le cadre de notre communauté d'agglomération le SCOT (schéma de cohérence et d'organisation territoriale). Donc il y a une vraie cohérence à intégrer Marne-la-Coquette et, à terme, Vaucresson, Garches et Saint-Cloud.

Puisque le Préfet des Hauts-de-Seine n'avait pas eu le temps d'intégrer dans sa proposition de schéma le souhait de

la commune de Vélizy-Villacoublay, je vous invite à donner un avis défavorable au projet de schéma départemental et de formuler le souhait que la commune de Vélizy-Villacoublay intègre notre communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. Je vous propose donc également de modifier son article 2 en demandant l'intégration de la commune de Marne-la-Coquette et celle de Vélizy-Villacoublay.

Qui demande la parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, comme je l'ai fait lors du Conseil de GPSO, je suis opposé à cette délibération. Bien entendu, que Marne-la-Coquette nous rejoigne me paraît tout à fait valable, puisqu'elle a participé au SCOT et que c'est une commune qui ajoutera un peu de verdure et de terrain à notre communauté, sans en modifier les perspectives. Mais je suis opposé à l'entrée de Vélizy-Villacoublay, malgré le souhait du Conseil, pour deux raisons. La première raison, c'est que la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc est l'un des éléments supports de l'opération Saclay. En faisant sortir Vélizy-Villacoublay de l'opération Versailles Grand Parc, nous affaiblissons la structure de communes qui va soutenir le projet de Saclay, auquel, vous le savez, le Gouvernement, le Parlement et moi-même attachons beaucoup d'importance. Cela démolit un petit peu le soutien de Saclay, puisque, comme chacun le sait, la commune de Vélizy-Villacoublay est la plus riche de l'ensemble de cette communauté d'agglomération.

Je passe le fait que Vélizy n'a jamais participé à aucun travail en matière de schéma de cohésion territoriale. Par conséquent, il faudrait recommencer tout le travail que nous avons commencé il y a dix ans et qui vient d'aboutir. Mais, ça, c'est formel. La raison de fond, c'est que les deux commissions des finances des deux assemblées sont en train de réfléchir à la péréquation. Nous avons connu hier matin les résultats de ces travaux, à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat, puisque les deux commissions se sont rapprochées. Il est clair que l'adjonction à notre communauté d'une commune dans laquelle il y a beaucoup plus d'emplois que d'habitants (48 000 emplois et 22 000 habitants) et des ressources fiscales assez considérables va aggraver notre position dans la perspective de péréquation horizontale.

Nos collègues députés et sénateurs, qui appartiennent aux communes qui bénéficient du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France ont les yeux tournés vers cette opération et, vis-à-vis d'eux, je n'hésite pas à dire que le fait de s'étendre à Vélizy-Villacoublay serait considéré comme une provocation. Comme cette péréquation risque de nous priver de beaucoup de ressources financières, beaucoup plus que ce que pourrait apporter Vélizy-Villacoublay, je voterai contre cette délibération, tout en disant, pour qu'il n'y ait aucune mauvaise interprétation, que je souhaite que la commune de Marne-la-Coquette nous rejoigne dans le cadre de notre communauté d'agglomération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, nous sommes favorables à l'adhésion de Vélizy-Villacoublay à GPSO. Vélizy parachève de façon assez cohérente les vocations socio-économiques de GPSO. Au plan géographique, Vélizy représente des atouts de proximité non négligeables. C'est une destination très courue des habitants de GPSO pour diverses raisons : attrait de l'activité commerciale, mais aussi de l'activité professionnelle de par son bassin d'emplois et les sociétés prestigieuses qui y sont hébergées.

De façon originelle, cette zone pâtit d'une mauvaise desserte en transports en commun entre le Val de Seine et le Plateau vélizien. Privées de site propre, les lignes de bus sont soumises aux aléas de la circulation et sont saturées aux heures de pointe. En tant qu'autorité organisatrice de transport, GPSO aura toute latitude pour revoir les modalités de desserte de ce plateau à partir du Pont de Sèvres, mais aussi de revoir le maillage de bus de cette zone d'activité à l'occasion de la mise en service du tramway T6.

Toutefois, il me souvient d'une soirée du mois d'octobre 2008 où vous nous présentiez ici même, Monsieur le Maire, un schéma directeur concernant le SCOT. Or il ne faudrait pas que cette nouvelle adhésion pénalise pour autant l'intégration à GPSO des communes correspondant au périmètre de Cœur de Seine – il n'y aura pas que Marne-la-Coquette, mais aussi toutes les autres – afin d'intégrer le SCOT dans une même communauté d'agglomération.

Dernier point, cette délibération portant des enjeux très importants pour les populations concernées doit nous sensibiliser aux limites démocratiques que révèle parfois le mode de fonctionnement de nos instances. En effet, comment les populations ont-elles été associées à cette décision ? Ont-elles été bien informées des tenants et des aboutissants ? Notre avis exprimé ici ce soir reflète-t-il l'opinion de tous les habitants ? Autant de questions que tout démocrate sensé est en droit de se poser. D'ailleurs, nous tenons à signaler que nous débattons de ce sujet ici ce soir, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, alors même que ce sujet a déjà été entériné par le Conseil communautaire de GPSO du 30 juin dernier. Merci.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur Solère.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Nous serons bien sûr favorables à l'article 2 de cette délibération qui vise à intégrer Marne-la-Coquette. Il y a de la cohérence. Par contre, on sera bien sûr complètement défavorable à l'intégration de Vélizy. C'est vraiment une mauvaise manière qui est faite au département des

Yvelines et, comme l'a rappelé Jean-Pierre Fourcade tout à l'heure, au moment où le Gouvernement est en train de regarder de nouvelles péréquations sur l'ensemble de l'Ile-de-France pour répartir la richesse un peu mieux, prendre dans les Yvelines uniquement la poche de recettes pour l'intégrer à GPSO, c'est se caricaturer soi-même et nous désigner comme des gens qui ne nous intéressons qu'à une seule chose, indépendamment de toute cohérence territoriale, à savoir aller chercher des recettes. Nous voterons donc contre l'article 1 de cette délibération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur Coquebert de Neuville

M. Coquebert de Neuville

Je vais être assez court, mais je voulais vous dire que j'ai travaillé avec des sociétés qui étaient à Issy-les-Moulineaux, qui étaient à Meudon, qui étaient bien entendu à Vélizy – je peux les nommer : il s'agit d'EADS, Alcatel, Sun, Oracle. Ensuite, j'ai travaillé sur le Plateau d'Orsay. J'affirme vraiment qu'il y a une solution de continuité industrielle parfaite pour les gens qui y travaillent entre le Plateau d'Orsay, Meudon, Issy-les-Moulineaux et Vélizy. C'est une conséquence tout à fait naturelle et évidente pour des gens qui travaillent en milieu industriel dans ce couloir. Je vous garantis vraiment que Versailles n'avait rien à faire dans notre raisonnement. Le fait que ce soit Vélizy, les Yvelines ou autre ne faisait absolument pas partie du raisonnement pour les gens qui travaillent dans les technologies nouvelles. C'est une continuité naturelle du monde du travail sur les technologies nouvelles. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Baguet

Merci. Juste deux mots pour redire ce que j'ai dit au Conseil communautaire, où Monsieur Tisseyre et Monsieur Fourcade étaient présents. Au contraire, Monsieur Solère, c'est en totale cohérence territoriale. Je rappelle que le Plateau de Vélizy est aussi le Plateau de Meudon-la-Forêt. Quand vous sortez de la nationale 118, vous tournez à droite, vous avez tout un secteur qui appartient à Meudon-la-Forêt, où d'ailleurs s'est installé Bouygues Telecom. Après avoir quitté Boulogne-Billancourt, Bouygues Telecom s'est installé là-bas. Une simple route sépare Vélizy-Villacoublay et Meudon-la-Forêt. Donc il y a une vraie cohérence économique, comme l'a dit Jehan Coquebert de Neuville et il y a une vraie cohérence territoriale. Monsieur Tisseyre a rappelé le nombre de salariés qui, tous les jours, passent par le Pont-de-Sèvres pour se rendre sur le Plateau de Vélizy-Meudon-la-Forêt.

Il y a un objectif commun à toutes les communes – et cela a pesé lourdement dans le choix de Vélizy-Villacoublay – c'est de créer un transport en commun en site propre entre le Pont-de-Sèvres et Meudon-la-Forêt-Vélizy pour les 12 000 à 15 000 salariés par jour qui passent par le Pont-de-Sèvres pour se ren-

dre sur le plateau de Meudon-la-Forêt et de Vélizy-Villacoublay. Si nous pouvons créer ce transport en commun en site propre qui viendra compléter le T6 qui, lui, arrive par Chatillon et Montrouge, nous allons favoriser la desserte de tout cet espace et cela profitera bien sûr à l'ensemble des structures du secteur.

Surtout, cela va profiter au Grand Paris. Je rappelle qu'il ne faut pas avoir le nez penché sur nos petits dossiers locaux. Nous sommes là dans une compétition internationale. C'est pour cela que le Président de la République a souhaité le Grand Paris, comme il existe un Grand Londres et un Grand Berlin. Aujourd'hui, une entreprise hésite à s'installer à Berlin, à Londres et à Paris. Elle ne cherche pas à savoir si c'est à Issy-les-Moulineaux, si c'est Meudon, si c'est Boulogne-Billancourt ou si c'est Vélizy-Villacoublay. Ce qui est important pour elle, c'est d'être dans le Grand Paris. A nous de proposer les transports en commun et les irrigations nécessaires pour développer l'ensemble de notre secteur.

Après, sur l'aspect financier, ce n'est pas un mauvais coup fait aux Yvelines. Le Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay est souverain. Ils ont voté à l'unanimité moins une voix à deux reprises pour demander leur intégration à GPSO. Ils ont fait toutes les études possibles et imaginables et les conclusions de tous les cabinets sont unanimes. L'avenir de Vélizy-Villacoublay, de notre secteur et de notre territoire est de se regrouper. Lorsque les communes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson émettent le souhait d'intégrer aussi GPSO, c'est parce que c'est le sens de l'avenir. Nous allons avoir des grands territoires qui eux-mêmes vont pouvoir irriguer le Grand Paris souhaité encore une fois par le Président de la République.

En matière de finances, personne ne sait ce qui va se passer en termes de péréquation. Nous savons seulement qu'aujourd'hui, nous mesurons très bien le fonds de solidarité d'Ile-de-France. Nous savons exactement comment le calculer. Nous savons comment le prélever aux communes. Nous payons chaque année 7,4 millions d'euros de contribution à ce fonds et nous savons comment il est redistribué.

Que le SDRIF évolue, c'est sûr et certain, mais encore une fois je vous redis ce que je vous ai dit en Conseil communautaire. Il n'y aura pas le rasoir à deux lames. Il y aura le rasoir à une lame. Soit le SDRIF va augmenter et, dans ce cas-là, nous aurons besoin d'une solidarité intercommunale encore plus forte. Soit la péréquation se fera au niveau communautaire. Dans ce cas-là, la ville de Boulogne-Billancourt sera relativement épargnée. Mais nous n'aurons pas les deux.. Cela a été dit et redit et les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le confirment. J'ai encore récemment rencontré – puisque je le vois quasiment tous les jours – Gilles Carrez à l'Assemblée nationale. Nous étions encore ensemble dans la nuit de mardi à mercredi pour défendre des textes. Il m'a confirmé qu'il n'y aurait pas une double péréquation à la fois communautaire et communale.

Ce n'est pas un souci. C'est un risque, mais ce n'est pas un

souci immédiat. Je ne voudrais pas être désagréable, mais comme l'a dit Monsieur Ackard de Meudon, en matière de finances, par les temps qui courent, mieux vaut faire envie que pitié. Si nous sommes avec la commune de Vélizy-Villacoublay, nous aurons une totale cohérence en termes économiques et en termes d'emplois. Il y a 43 000 emplois à Vélizy-Villacoublay et nous avons 160 000 emplois sur notre territoire. Donc nous allons franchir les 200 000 emplois. Avec 200 000 emplois – vous avez raison, Monsieur Tisseyre – nous pouvons peser très lourdement sur l'organisation des transports en Ile-de-France.

Demain après-midi, j'ai rendez-vous avec Monsieur Huchon et Monsieur Marseille pour parler des transports dans notre territoire GPSO, parce que, comme vous l'avez dit, Monsieur Tisseyre, nous sommes devenus depuis « autorité organisatrice de transports ». Cela nous permet de réguler et d'organiser au sein de notre territoire notamment les circuits d'autobus et de nous porter candidats et d'initier des transports en site propre et des transports en commun sur rail qui sont attendus par de très nombreux habitants et de très nombreux salariés.

Je pense que c'est une très bonne proposition. Il faut s'en féliciter. Il faut se féliciter du choix de Vélizy-Villacoublay et il faut au contraire l'accompagner. En tout cas, je soumetts à votre vote la délibération, avec deux articles. Le premier émet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale et le deuxième demande l'intégration de Vélizy-Villacoublay et de Marne-la-Coquette à notre communauté d'agglomération.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.

Abstention de Mme Judith Shan

Vote contre de M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Mathieu Barbot, M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Fatima Cardetas, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothée Pineau, M. Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, M. Gérard Askinazi, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau.

4. Nettoyement des cimetières – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le nettoyage des cimetières de la Ville est actuellement réalisé dans le cadre d'un marché passé après une procédure d'appel d'offres ouvert. Les prestations effectuées concernent le balayage et le lavage des espaces de circulation des cimetières de l'Ouest et Pierre-Grenier, le nettoyage des monuments dont l'entretien est à la charge de la Ville et celui des bâtiments afférents aux deux cimetières.

Ce marché arrive à échéance au mois de janvier 2012 et doit donc être renouvelé.

Compte tenu des montants minimum et maximum de commandes fixés respectivement à 150 000 euros et 320 000 euros hors taxe par an, ce marché nécessite le lancement d'un nouvel appel d'offres ouvert et sera conclu pour un an, éventuellement reconductible expressément pour des périodes similaires, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Il est proposé en conséquence de lancer la consultation relative aux prestations de nettoyage des cimetières de la Ville par voie d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Maire à signer le marché à bons de commande correspondant. Je vous remercie.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission des finances. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y-a-t-il des demandes de parole sur la délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2011 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) – Attribution de subvention de fonctionnement – Précision d'imputation d'une subvention – Remises gracieuses - Amortissements

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Je vais essayer de remplacer avec talent, je l'espère Madame Dubost. Cette délibération porte sur six points. Le premier point est la décision modificative numéro 1. Le deuxième point, ce sont les attributions de subvention de fonctionnement dans le cadre du CUCS (le contrat urbain de cohésion sociale). Le troisième point porte sur des subventions versées notamment au COS de la ville pour remplacer le système des trois mois payés de départ anticipé à la retraite et une subvention de 305 euros à l'association ADL Bontemps pour l'organisation d'un événement sur le quartier du Pont-de-Sèvres, plus précisément du Trapèze. Le quatrième point

porte sur la précision d'imputation notamment de versements au Conseil général pour notre participation au gymnase au sein du collège Jacqueline-Auriol. Le cinquième point porte sur des remises gracieuses. Il y a une petite erreur dans la délibération. Ce ne sont pas quatre familles qui sont concernées, mais trois familles, pour un montant de 5 000 euros environ. Le sixième point porte sur des réécritures d'amortissement exceptionnel de certaines dépenses, notamment sur l'opération OPAH qui a été réalisée entre 1999 et 2000, des études relatives à la gestion des parkings réalisées entre 2004 et 2006 et également une étude relative au déplacement et au stationnement sur le territoire communal suite aux observations formulées par le magistrat de la Chambre régionale des comptes.

Sur la décision modificative numéro 1, c'est assez simple. Lors du dernier Conseil municipal du 16 juin, dans le cadre du contrat administratif, nous avons validé le montant des excédents. Nous avons réaffecté ces excédents au budget de la Ville. La DM1 s'équilibre en recettes et en dépenses au tour de 10 millions d'euros. Les recettes proviennent de l'excédent à 8 720 000 euros ainsi que des nouvelles recettes de fonctionnement, dont 1 916 000 euros du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, qui nous a été signifié, comme je l'avais dit à Jean-Pierre Fourcade lors de la Commission des finances, le 30 mars dernier, alors que nous avons voté le budget primitif quelques jours auparavant. Nous nous doutions que nous recevions cette recette, mais, par précaution et par orthodoxie financière, nous avons préféré attendre d'avoir reçu cette recette pour l'affecter au budget de la Ville.

Nous avons au total 10 178 000 euros de recettes de fonctionnement. En dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à 190 000 euros. De nouvelles dépenses de fonctionnement ont été inscrites pour 2 578 000 euros, pour les musées, les audits, la DSP, pour la subvention exceptionnelle de l'ACBB – subvention exceptionnelle, j'insiste bien – dont Pascal Louap nous parlera tout à l'heure, également pour une augmentation des cantines scolaires – Monsieur Baroli, puisque nous avons un peu plus d'effectif dans les écoles, je rappelle que nous avons ouvert l'école Robert-Doisneau. La ligne d'admissions en non valeur a été également abondée pour un montant très significatif de 300 000 euros, qui s'ajoutent aux 200 000 euros déjà inscrits au budget primitif. Nous reviendrons tout à l'heure sur cet aspect des choses, parce que nous avons un gros retard qui avait été souligné par la Chambre régionale des comptes, nous avons des titres émis en non recouvrement datant de 1992 pour certains. La Chambre régionale des comptes nous a demandé de revoir tout cela. Nous effaçons tout à partir de l'année 2000.

Nous avons également des refacturations avec GPSO. Nous nous sommes recalés en recettes et en dépenses, en fonction notamment des mises à disposition de personnel. Nous avons plus de 140 postes à temps partiel, entre 10 % et 90 % entre la CAVDS et la Ville de Boulogne-Billancourt. Nous avons essayé de traiter tout cela dans des équivalents temps plein et le temps d'affecter les agents d'une structure à l'autre, nous

recalons nos refacturations respectives. Nous avons également 132 000 euros de facturation pour le collège du Vieux-Pont, le Conseil général ayant omis de nous facturer les dépenses des fluides. Il s'appelle toujours collège du Vieux-Pont, mais il n'est plus occupé par les élèves.

En investissement, cette décision s'équilibre à 9 273 000 euros. J'ai oublié dans les dépenses de fonctionnement que nous allions également procéder au désendettement des budgets annexes pour 3 640 000 euros et nous allons verser à la section d'investissement 3 770 000 euros. Nous continuons notre politique de désendettement à la fois des budgets annexes et de la Ville. Nous arrivons en fonctionnement, entre dépenses et recettes, à un équilibre à 10 178 000 euros et, en ce qui concerne l'investissement, en dépenses d'investissement, nous avons inscrit 4 851 000 euros en reste à réaliser, 1 055 000 euros en dépenses nouvelles, notamment pour l'atelier Joseph Bernard et des travaux sur les bâtiments publics. Cela va satisfaire Monsieur Fusina entre autres. Nous allons investir dans les travaux, puisque Monsieur Fusina nous avait fait une remarque en disant que nous n'investissions pas assez. Nous allons également procéder à un remboursement anticipé de la dette du budget principal pour 2 millions d'euros, toujours dans ce souci de désendetter la commune. Également, nous avons inscrit de nouvelles dépenses d'investissement, notamment sur des lignes qui s'équilibrent et des réinscriptions de dépenses pour 1 368 000 euros.

En recettes d'investissement, nous avons donc le virement de la section dépenses de fonctionnement pour 3 770 000 euros, un excédent à n-1 qui est affecté à l'investissement pour 4 851 000 euros et également des ajustements sur les recettes pour 652 000 euros, ce qui nous fait un total de 9 273 000 euros. J'ai essayé d'être le plus synthétique possible, mais nous sommes à votre disposition avec Monsieur Matysen notamment pour répondre à vos questions.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt avait effectivement rappelé que lors de l'étude du budget, il avait souligné la modestie de la prévision des sommes reversées à la Ville au titre du Fonds départemental de péréquation. Comme vous l'avez rappelé, la Ville n'a été informée officiellement de cette notification que le 30 mars, soit ultérieurement à la délibération du Conseil municipal. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a exprimé des réserves sur la pérennité à moyen terme de cette source de recettes. La commission des finances a émis un avis favorable, seul le groupe Majorité rassemblée ayant voté pour, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci, Madame Lavarde. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Vincent.

M. Vincent

Monsieur le maire, cette décision modificative n'apporte pas de changements significatifs par rapport au budget primitif. Y apparaît seulement un complément de dotation de 2 M€ au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP), affecté à un remboursement sur le budget principal. Cette décision modificative est dans la droite ligne du budget : elle ne comporte aucune opération nouvelle. Comme pour le budget, donc, nous nous abstenons sur le vote de cette décision modificative.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur Fusina.

M. Fusina

Très rapidement, parce que cette délibération n'aboutit qu'à modifier de manière marginale le budget primitif, à hauteur de 3 % de la masse des crédits. On pourrait quand même faire une observation sur la répartition qui est faite du montant réellement disponible, qui est à peu près de 8,5 millions d'euros, répartition inégale, dans la mesure où vous consacrez 1,8 million d'euros supplémentaires à l'investissement et 6 millions au désendettement. Nous pensons que cet arbitrage est déséquilibré. Nous avons quand même un budget primitif 2011 qui prévoyait des crédits de paiement qui n'étaient pas à hauteur suffisante (18 millions d'euros) donc on aurait pu faire un effort supplémentaire en matière d'investissement.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette décision modificative ce soir. J'ajoute quand même concernant les ratios financiers que les indications qui sont portées sur le document que vous nous avez adressé confortent notre analyse en matière de dépenses d'équipements sur population, puisque nous dépensons 163 euros par habitant, alors que la moyenne est de 309. Encore une fois, c'est bien l'illustration que cette ville n'investit pas suffisamment pour la ville habitée.

Cette délibération est hétérogène. Elle est composée de sept articles. Nous ne voterons pas l'article premier concernant la décision modificative. En revanche, nous voterons favorablement les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame Bauche, pardon.

Mme Bauche

Merci, Monsieur le Maire. C'est une demande d'explication. Le 12 mai, vous avez voté une subvention au cirque de 150 000 euros. Comme on ne l'avait pas mise dans le budget primitif, c'est donc qu'elle est dans le budget supplémentaire. Je voudrais savoir dans quelle ligne ces 150 000 euros sont inclus.

M. Baguet

Si, elle était dans le BP, Madame Bauche. Nous ne pouvons pas verser une subvention qui n'est pas inscrite. Nous allons la retrouver, mais elle était dans le BP dans un document. Il y avait toute une liste d'associations. Je vous remontrerai le document, mais nous l'avons inscrite. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas.

Juste un mot pour répondre à Monsieur Vincent. J'ai regardé le compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2011. C'est vous qui êtes intervenu, parce que Jean-Pierre Fourcade était retenu au Sénat. Il est arrivé tout à la fin de la discussion. Dans vos propos, vous n'évoquez absolument pas le FDTP.

Ce qui a été dit à l'époque sur le FDTP, c'est Madame Dubost qui vous avait répondu, en vous disant que nous ne l'avions pas inscrit, en l'absence de confirmation et, parce qu'il y a toujours un décalage. Depuis 2002, le FDTP est inscrit alors qu'il est versé sur l'année n-1 par anticipation. Là, nous n'avions pas eu la notification et nous avons voulu remettre les choses dans l'ordre. Je vous l'assure.

Nous verrons bien pour la deuxième partie, s'il y a une deuxième partie, puisque cela a été dit à une autre occasion. Aucune des communes des Hauts-de-Seine ne serait éligible à la deuxième partie, donc nous verrons comment elle sera répartie, parce qu'aucune commune des Hauts-de-Seine ne compte plus de 1 % d'habitants salariés de Renault. Ce n'est pas dramatique, mais nous préférons inscrire dans le budget de la Ville ce que nous avons vraiment reçu. Par les temps qui courent, c'est quand même préférable.

Ensuite, je sais bien, Monsieur Fusina que vous avez tendance à nous pousser à la dépense, mais de temps en temps, il faut être raisonnable. Nous avons aussi des comptes à rendre. Nous ne pouvons pas en même temps nous dire que la Ville est trop endettée et, nous reprocher de ne pas assez dépenser. Il faut dépenser à bon escient, Monsieur Fusina. Nous ne pouvons pas dépenser comme ça, de façon dispendieuse. Je l'ai également dit tout à l'heure rapidement, mais, je rappelle qu'entre 2002 et 2008, la moyenne d'apurement des créances était de 83 000 euros par an. Au total, entre 2002 et 2008, nous avons apuré 584 000 euros de dépenses. Au compte administratif 2009, nous avons apuré 234 000 euros de dépenses et, en 2010, 187 000 euros et aujourd'hui, avec ce que nous allons voter, 500 000 euros.

Au total, en trois ans, nous allons apurer 921 000 euros de dépenses, alors que sur les huit années précédentes, il n'en avait été apuré que 584 000 euros. C'est un acte courageux de notre part. Il faut le faire. Cela a été demandé par la Chambre régionale des comptes, parce qu'il est vrai que nous ne pouvons pas traîner comme cela des créances au-delà de 2002, puisque je disais tout à l'heure que les dernières remontaient à 1992. Là, nous effaçons d'un seul coup toutes les créances de 1992 à 2000. Il en reste malheureusement un certain nombre, puisque le stock qui reste à recouvrer antérieur à 2008 s'élève

encore à 3 millions d'euros. Cela veut dire qu'il fallait faire cet effort sur les trois dernières années.

Nous avons apuré un petit million d'euros, mais il en reste encore trois. C'est absolument nécessaire. Cela nous permet d'avoir une vue plus saine de l'état de nos finances. Il faut tout intégrer, lorsque l'on parle de finances. Il ne faut pas intégrer uniquement les choses qui sont visibles. Il y a beaucoup d'autres actions qui sont intégrées. Je mets aux voix la délibération. J'ai noté que, sur la DM1... Oui, Monsieur Fusina, pardon.

M. Fusina

Très rapidement, je ne voudrais pas quand même que cette assemblée estime que le groupe @lternance est favorable de manière inconsidérée à des dépenses d'investissement. Nous répétons aujourd'hui que la question fiscale est devant nous, Monsieur le Maire. Encore une fois, le tableau l'illustre bien. Nous avons un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 29 %, alors qu'il est de 115 % pour la moyenne de la strate. Voilà effectivement une question.

M. Baguet

Monsieur Fusina, excusez-moi, je me félicite que la pression fiscale soit modérée à Boulogne-Billancourt. Pourquoi voulez-vous augmenter les impôts ? C'est une question d'équilibre. Si nous avons la possibilité de nous désendetter sans augmenter la fiscalité, en dépensant de façon raisonnable, pour des choses qui le justifient, je trouve pour ma part que c'est de la bonne gestion de bon père de famille et je m'en félicite. Je ne cours pas après l'augmentation des impôts. Je vous l'assure. Ce n'est le souhait de personne ici – je le pense – d'augmenter les impôts. Un jour ou l'autre les ressources de la Ville seront peut-être diminuées et c'est pour cela qu'il faut aussi se projeter dans l'avenir. Nous avons déjà mutualisé nos dépenses avec un territoire cohérent – c'est ce que nous avons vu d'ailleurs pour le budget d'assainissement qui était auparavant à la charge de la Ville avec le département, La relance du marché d'assainissement dans le cadre du regroupement dans GPSO, de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, a permis au budget d'assainissement de baisser de 20 % en ce qui concerne les travaux et de 25 % en ce qui concerne notre contribution.

Nous mutualisons et d'ailleurs nous nous sommes engagés – Jean-Pierre Fourcade l'avait demandé au Conseil communautaire – à vous faire un tableau général pour l'automne – c'est ce que j'ai dit la dernière fois le 30 juin ici même au Conseil communautaire pour vous montrer les économies d'échelle réalisées depuis que GPSO s'est créé. Je me suis engagé à cela. Pour ceux qui ne siègent pas à GPSO, nous vous ferons un tableau complet de tout ce que GPSO a apporté et tout ce qu'apportera même l'arrivée de Vélizy-Villacoublay dans l'avenir. Monsieur Fourcade et Monsieur Solère, votre vote sur les autres points.

M. Fourcade

Nous nous abstenons sur le point 1 et nous votons les autres articles.

M. Baguet

D'accord. Monsieur Solère ? Même vote. D'accord. Est-ce que vous voulez que nous votions chapitre par chapitre ? Je n'ai d'ailleurs pas le tableau sous les yeux. Nous ne votons donc pas chapitre par chapitre. Nous votons globalement.

Point n°1 : Adopté à la majorité. Abstentions du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et du groupe de Monsieur Solère. Vote contre du groupe @lternance et de Mme Shan).

Point n°2 : Adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à l'unanimité.

Point n°7 : Adopté à l'unanimité.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité.

6. Participation financière de la Ville au Projet 'Lecture DGESCO' mis en place par la Direction générale de l'Enseignement scolaire, dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme avec l'association 'Agir pour l'école'

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le versement d'une participation financière de 12 600 euros à l'association Agir pour l'école dont le siège social est rue Jean Mermoz, dans le cadre du projet « Lecture DGESCO » mené en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement scolaire.

La lutte contre l'échec scolaire est une priorité. Pour ce faire, cette association souhaite mettre en application des programmes destinés à améliorer rapidement et très significativement la performance de l'enseignement de la lecture, notamment en grande section maternelle. La Ville de Boulogne-Billancourt a été choisie dans les Hauts-de-Seine avec la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Je voudrais vous dire également pour répondre aux questions de Madame Even que le temps de formation des enseignants se fera sur le temps de formation et non pas sur le temps de classe. Il y aura aussi une formation de trois jours destinée aux enseignants. Les écoles qui vont intégrer ce programme – puisque vous me l'avez demandé en commission – sont les écoles Abondance, Silly, Bellefeuille, Voisin, Castéja, Doisneau, Fessart, Jean Guillon, Peupliers, Dôme et Point-du-Jour. Pour terminer, ce programme sera également développé dans les académies de Lille, Créteil, Clermont-Ferrand et Versailles.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier avait posé un certain nombre de questions auxquelles Guy-René Baroli vient d'apporter des réponses. Il y avait une autre question qui était l'appel au volontariat des professeurs des écoles. Il avait été répondu que c'était effectivement le cas, mais que, par ailleurs, autant que nécessaire, certaines écoles étaient plus spécifiquement sollicitées. Enfin, pour répondre au groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été précisé que l'association Agir pour l'école est d'envergure nationale.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître les écoles concernées par ce très bon dispositif. Il préconise de cibler en priorité les écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés. Le groupe @lternance a demandé si les professeurs des écoles concernées par l'opération étaient volontaires, comment ils étaient formés et quelle communication était faite autour de ce dispositif. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Mme Bauche.

Mme Bauche

Les outils de formation, évaluation, pilotage local, coordination sont financés par l'association Agir pour l'école qui mobilise des financements privés auprès de fondations d'entreprises et publiques auprès de l'ANRU, l'ACSE, etc. Je voudrais qu'on s'assure que ces documents financés pour partie par des fondations d'entreprise sont bien nets de tout logo et promotions privées dans l'école publique.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas ? Monsieur Baroli.

M. Baroli

Madame Bauche, vous soulignez un problème sur lequel l'Education nationale est extrêmement vigilant. Je tiens à vous dire que, dans le Bureau de l'association, il y a des représentants de l'Education nationale et même du Ministère et le Directeur notamment de la DGESCO. On veillera de très près à ce que les logos ne soient pas utilisés à des fins publicitaires ou de communication. Tout cela est encadré et sera bien entendu. Je tiens à vous dire également, en ce qui concerne ce programme, qu'il rencontre un grand succès au niveau de l'enseignement et de l'éducation à Boulogne, puisque, dans la délibération, on vous parle de 20 classes. Tout récemment, cinq classes supplémentaires ont adhéré et seront entière-

ment financées par l'Education nationale et l'association Agir pour l'Ecole.

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Sport scolaire – Mise en place de partenariats entre l'Inspection Académique, des clubs sportifs et la Ville pour l'organisation d'activités sportives sur le temps scolaire – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil municipal de vous autoriser à signer la convention tripartite entre l'Inspection académique, l'Athletic club de Boulogne-Billancourt et la Ville pour l'organisation de la pratique de l'aviron sur le temps scolaire, ainsi que toute autre convention dont le modèle est annexé pour l'organisation d'activités sportives spécifiques, ainsi que les éventuels avenants, avec l'ACBB ou d'autres associations boulonnaises.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Pour répondre à la curiosité de certains membres de la commission, il a été précisé que le chambara est un sport qui se situe entre l'art martial et la danse. En fait, pour la culture sportive de tous, il me semble judicieux de préciser que chambara est l'onomatopée japonaise qui exprime le bruit des sabres qui s'entrechoquent dans le combat des samourais et que ce sport consiste aujourd'hui à l'affrontement amical de deux adversaires avec des armes inoffensives, en l'occurrence, des bâtons souples en mousse.

M. Baguet

Merci bien pour cette belle explication. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. Dispositif P@ss 92 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En septembre 2005, le conseil général des-Hauts-de-Seine a lancé le dispositif P@ss92, qui rencontre un grand succès dans l'organisation des activités sportives et culturelles des collégiens du département. Ce projet et ce dispositif évoluent maintenant vers une dématérialisation. Il est proposé à la Ville de Boulogne-Billancourt d'adhérer à cette dématérialisation et donc de renouveler son adhésion au dispositif P@ss92.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. En réponse à une question de ce dernier, il a été confirmé que toutes les associations qui répondent aux critères définis sont retenues pour le dispositif P@ss92.

M. Baguet

Merci. Y-a-t-il des questions sur P@ss92 ? Non, il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Communication sur les résultats sportifs.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, avec ma collègue Christine Lavarde, nous avons souhaité pour la troisième année consécutive vous présenter les résultats sportifs de la saison écoulée. Faire une présentation des résultats obtenus n'est pas un exercice facile, tant la palette d'activités est large et le nombre d'équipes engagé est important. Nos clubs ont engagé au cours de la saison 211 équipes toutes catégories confondues, dont 148 équipes de jeunes de moins de 18 ans. En début de séance, il vous a été distribué un document de 9 pages qui vous présente les principaux résultats et les grandes tendances d'évolution. Vous en avez très certainement constaté la longueur, mais peut-on s'en plaindre ? Elle traduit l'intense activité sportive de notre commune. Soyez rassurés, je ne vais pas vous en lire l'intégralité, mais je vous invite à en prendre connaissance.

En guise de synthèse, je voudrais vous rappeler que la ville de Boulogne-Billancourt compte 21 clubs sportifs rassemblant plus de 17 500 adhérents. Les pratiques sportives sont largement ouvertes à tous, quels que soient l'âge et la motivation. Le sport de haut niveau et les exploits sportifs contribuent au rayonnement de notre ville et consolident la cohésion sociale

de son territoire. Ils sont également un exemple pour les jeunes à travers les valeurs véhiculées.

La saison 2010-2011 est tout à fait exceptionnelle. Elle restera gravée dans bien des mémoires. Dans celles des sportifs sans aucun doute, car ils ont conquis leur titre bien souvent de haute lutte sur le terrain sportif. Dans celles des entraîneurs et des dirigeants naturellement, qui par leur action quotidienne ont rendu possibles ces succès et très certainement aussi dans la mémoire collective, dans la mesure où nous assistons à un mouvement d'ensemble important qui marque un tournant dans l'histoire sportive de notre ville.

La saison avait d'ailleurs commencé très fort, avec les judokas Thierry Fabre et Loïc Korval tous deux médaillés de bronze lors des championnats du monde ou encore avec Stéphane Tardieu, vice-champion du monde en handi-aviron. Le cap était donné et a été tenu par de nombreux sportifs. Ces dernières semaines l'ont clairement démontré, avec l'accession dans la division supérieure des équipes premières de trois sections de l'ACBB, le rugby en fédérale 1, le football en division d'honneur (c'est la première fois de toute l'histoire de l'ACBB), le badminton en national 3. A cela, il convient d'ajouter la très probable montée de l'équipe première de volley en nationale 1.

Mais le succès n'est pas le fait que des équipes premières. Les équipes réserves et les équipes jeunes ont remporté de bons titres et ont bien souvent décroché également leur ticket pour la division supérieure. Certains dirigeants sportifs n'ont alors pas hésité à qualifier cette saison d'historique. A ces performances remarquables, il convient de souligner l'émergence de nombreux jeunes qui commencent à s'imposer au niveau national, européen et mondial, notamment en aviron, canoë-kayak, escrime, judo et natation.

Au cours de la saison écoulée, lors de compétitions nationales et internationales nos sportifs jeunes et moins jeunes ont ramené à la ville de Boulogne-Billancourt 371 médailles (162 médailles d'or, 97 médailles d'argent et 112 médailles de bronze). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ces résultats sont sans aucun doute la parfaite illustration de la dynamique qui s'est créée depuis trois ans entre la Ville et ses clubs sportifs.

Vous trouverez dans une deuxième partie du document une sélection de sportifs qui se sont particulièrement distingués et dont la progression laisse présager de nouveaux podiums dans les années à venir. Je me suis contenté de vous citer leurs principaux titres. Je pense notamment à :

- Adeline Bordas, championne de France et vice-championne de France UNSS en judo. Elle est numéro 1 française de sa catégorie. Elle est qualifiée aux championnats du monde cadets.

- Maxime Demeautis, karaté, vice-champion de France, médaillé de bronze aux championnats d'Europe. Il est sélectionné aux championnats du monde.

- Morgane Duchène, 15 ans, judo, vice-championne de France UNSS, médaillée de bronze aux championnats de France, au tournoi européen de Tchéquie, à la coupe européenne. Elle est qualifiée au festival olympique de la jeunesse

européenne – il s'agit en fait des jeux olympiques pour les jeunes.

- Thierry Fabre, en judo, médaillé de bronze aux championnats du monde.

- Loïc Korval également médaillé de bronze aux championnats du monde.

- Stéphane Le Diraison, Voile de Seine, Boulogne-Billancourt. Il est skipper. Il dispose d'un palmarès sportif impressionnant qui le place en haut des classements parmi les navigateurs professionnels sur la classe des 6,50. Le 30 octobre prochain, il prendra le départ de la Transat Jacques Vabre.

- Flora Manciet, kayak, championne du monde de sauvetage sportif planche, vice-championne du monde en relais sprint et vice-championne du monde en surf skim.

- Lisa Maruskin, karaté, championne de France, médaillée d'argent aux championnats d'Europe. Elle est également sélectionnée aux championnats du monde.

- Samuel Perez remporte la médaille d'or à la coupe d'Europe épée, en battant notamment le numéro 1 anglais.

- Chloé Poumailloux, 19 ans, aviron, se classe sixième aux championnats du monde juniors. Elle intègre l'équipe de France séniors et elle est sélectionnée aux championnats du monde.

- Stéphane Tardieu, handi-aviron, vice-champion du monde en double mixte et champion de France.

- Pierre-Alexandre Bedouet, 12 ans, champion des Hauts-de-Seine et champion inter-clubs 11-12 ans de tennis. Il a été qualifié aux quarts de finale aux championnats de France à Roland-Garros.

- Inès Briatte, 15 ans, handball, élément structurant de l'équipe des moins de 18 ans fille qui participera la saison prochaine pour la première fois de l'histoire du club aux championnats de France. Elle vient d'intégrer l'équipe de France cadette.

- Laurent Cadot aviron, champion de France.

- Bassirou Diakité, handi-judo, vice-champion de France et troisième aux championnats de France toute catégorie.

- Louis Hatier, 14 ans, escrime, champion de la ligue. Il est désormais numéro 5 français.

- Julian Guigon, 17 ans, boxe française, champion de France. Il est qualifié pour les championnats du monde.

- Isabelle Mabboux, natation. Remporte quatre médailles de bronze aux championnats de France jeunes.

- Quentin Tache, 16 ans, n'a pas manqué ses débuts en équipe de France cadets avec une médaille d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze lors des régates internationales en Slovaquie.

- Margaux Verger-Gourson, 16 ans, natation, qui a réalisé une saison tout à fait exceptionnelle, puisqu'elle est triple championne de France et double vice-championne de France. Elle est qualifiée aux championnats d'Europe juniors. C'est la première fois qu'une jeune de la section de l'ACBB est sélectionnée aux championnats d'Europe.

- Et beaucoup d'autres encore...

Ces résultats sont le fruit d'un travail d'équipe qui regroupe les sportifs, les entraîneurs, les éducateurs, les salariés et les bénévoles de nos 21 clubs. Ces femmes et hommes

de l'ombre mettent leurs compétences au service du développement de leur sport. Sans leur dévouement et leur investissement permanent, nous ne pourrions pas ce soir nous féliciter de ces excellents résultats. Qu'ils soient ici remerciés. Je tiens également à remercier l'ensemble des agents de la Direction des sports, pour le travail important qu'ils fournissent quotidiennement. Depuis 2008, nous sommes convaincus, à la suite du Baron Pierre de Coubertin, fondateur des jeux olympiques modernes que le sport fait partie du patrimoine de tout homme et de toute femme et rien ne pourra jamais compenser son absence. Je vous remercie de votre attention.

M. Baguet

Merci, Monsieur Louap. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette communication ? Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, Monsieur Louap, le groupe @lternance s'associe à ces félicitations et prend acte des excellents résultats qui ont été réalisés cette année et rend hommage aussi au travail des bénévoles. Cela a été dit, mais il faut le rappeler. C'est très important, parce que sans bénévoles – et être bénévole aujourd'hui, c'est de moins en moins facile – ces résultats n'auraient pas pu être obtenus. Encore bravo à tous nos sportifs, parce que cette année est vraiment une très belle année.

Il reste malgré tout à régler maintenant la question des équipements. On ne va pas se plaindre qu'ils fassent de si bons résultats. Maintenant, mettons le paquet. Proposons des équipements qui soient à la hauteur de leurs performances (natation, notamment, football et tennis aussi, qui fournit de très bonnes performances). Voilà la question qui est à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je m'associe aussi aux félicitations de Pascal Louap, de Christine Lavarde et de Marc Fusina pour ces résultats assez exceptionnels – historiques a dit le Président général de l'ACBB. En tout cas, ils prouvent plus que jamais l'urgence et l'importance d'avoir des équipements sportifs dans la Ville. J'espère que nous arriverons à trouver un consensus, parce que les Boulonnais veulent du sport, mais ils ne veulent pas tous du sport en bas de chez eux. Il faudra que nous prenions nos responsabilités et, en tout cas, que chacun assume ses responsabilités face à cette politique sportive d'équipements que nous souhaitons mener dans la ville.

La délibération suivante est la conséquence de la communication que vient de nous faire Pascal Louap.

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Athlétic Club de Boulogne Billancourt (ACBB)

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, l'Athlétic Club de Boulogne Billancourt (ACBB), qui est le plus grand club omnisports municipal de France, est un partenaire privilégié de la Ville en matière de politique sportive avec près de 11 000 adhérents, 33 sections, 45 disciplines différentes, 400 bénévoles (on en parlait à l'instant) et 130 salariés.

De par la variété de son offre et la grande qualité de son encadrement, cette association apporte une réponse adaptée aux besoins d'une ville de plus de 110 000 habitants en matière sportive. C'est pourquoi, depuis trois ans, notre volonté est de la soutenir et de favoriser son développement.

Les résultats sportifs les plus significatifs, je vous les ai indiqués il y a quelques minutes. Vous avez noté qu'à l'issue de la saison 2010/2011, les équipes premières de trois sections accèdent à la division supérieure : le rugby en Fédérale 1, le football en DH et le badminton en Nationale 3. C'est également le cas de l'équipe première du volley-ball en Nationale 1 (3ème niveau national) et sa deuxième équipe en Nationale 3. Si pour cette équipe réserve, la montée est assurée, celle de l'équipe fanion découlera, au mois de juillet, de la décision de la Fédération française.

A ces performances remarquables s'ajoute l'émergence de jeunes formés à l'ACBB qui commencent à s'imposer à tous les niveaux, y compris au niveau mondial. Ces performances sportives marquent un tournant dans la vie du club et ouvrent de nouveaux horizons. L'accession au niveau supérieur nécessite souvent de disposer de marges de manœuvre, notamment financières, plus conséquentes. Ces dernières sont tantôt imposées par les organes fédéraux, tantôt nécessaires pour rivaliser avec la concurrence.

Je vous propose donc d'apporter notre concours à la poursuite de cette excellence sportive en versant un soutien financier exceptionnel à cinq sections :

· Section Rugby	470 000 €
· Section Football	60 000 €
· Section Judo	60 000 €
· Section Badminton	40 000 €
· Section Volley-ball	30 000 €

Dans le cas où l'équipe première de volley n'accéderait pas à la nationale 1, l'aide à la section volley serait ramenée à 10 000 euros.

Ainsi, le versement de cette subvention exceptionnelle de 660 000 euros ou de 640 000 euros permettrait à ces cinq sections de l'ACBB de participer au championnat pour lequel elles se sont qualifiées, parfois de haute lutte, sur le terrain sportif. Par ailleurs, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le projet d'avenant à la convention d'objectifs de l'ACBB.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Il a été souligné l'importance du bénévolat dans la gestion et l'animation de l'ACBB, 400 bénévoles représentant 54 ETP s'y impliquant, tandis que 130 salariés y travaillent pour un équivalent de 50 ETP.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

L'intergroupe n'a pas souhaité voter en faveur de cette subvention exceptionnelle, du fait du montant trop important accordé à la section rugby. Le groupe @lternance a lui demandé des explications sur le niveau de ce montant. Il a été précisé en commission que le niveau des subventions proposées a été fixé après une étude précise des budgets proposés par les sections, suite à leur accession au niveau supérieur. Pour ce qui concerne le rugby, une analyse très précise d'un document rédigé par la Direction nationale d'aide et de contrôle de gestion de la Fédération française de rugby a été faite. Il en ressort que le budget présenté par l'ACBB est dans la moyenne des clubs de Fédérale 1. Le club boulonnais dispose donc des armes financières pour essayer de conserver sa place au troisième niveau national.

L'accession de Fédérale 2 en Fédérale 1 est un tournant. En effet, jusqu'en Fédérale 2, les joueurs sont amateurs. Au-delà de la Fédérale 1, en Pro D2, ils sont tous professionnels. En Fédérale 1, les joueurs sont semi-professionnels, avec des contrats spécifiques encadrés par la FFR.

Enfin, l'avenant à la convention d'objectifs qui lie la Ville et l'ACBB précise bien que cette subvention est exceptionnelle et accompagne une progression sportive. En cas de descente, le montant de la subvention municipale reviendra à son niveau antérieur, les sections s'engagent par ailleurs à augmenter la part de leur financement privé par un recours plus important au sponsoring. La commission des finances a émis un avis favorable, seul le groupe Majorité rassemblée votant favorablement, les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur Solère.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération, que ce soit pour la section football, mais aussi pour la section rugby, judo et badminton. Je veux parler de la situation de l'ACBB rugby. Au fond, cette délibération qui les soutient dans leur montée tout à fait remarquable au niveau sportif cache mal une réalité, qui est celle de la précarité du stade du Saut du Loup. C'est le véritable sujet d'inquiétude des adhérents nombreux de l'ACBB rugby depuis des années. Cette subvention va dans le bon sens, mais elle ne résout pas le problème.

J'ai rencontré à leur demande les élus de la majorité parisienne. Je veux dire aujourd'hui clairement que je ne voudrais pas que les adhérents de l'ACBB rugby pâtissent de mauvaises relations sur ce dossier, que vous avez entretenues avec le Maire de Paris depuis le démarrage. Je vois bien qu'avec Monsieur Guazzini – je ne vous en fais pas reproche, d'ailleurs – les relations n'ont pas été faciles, puisqu'il y a des volontés qui sont très différentes, mais j'ai un sentiment qui m'est clairement exprimé par la municipalité parisienne qu'on paie, dans cette affaire, avec le départ du Saut du Loup, le fait que la majorité du Conseil municipal s'est opposée à l'affaire de Jean Bouin.

Dans la tête de l'exécutif municipal, c'est en gros la réponse du berger à la bergère. Je vois aujourd'hui une situation qui a évolué à deux niveaux. Premier niveau : on a changé de propriétaire au niveau du Stade français. Ce propriétaire nouveau, qui se trouve d'ailleurs être boulonnais, vous le connaissez, puisqu'il habite avenue Robert-Schuman. Il a déposé un permis de construire qui défie d'ailleurs l'inimaginable et qui fait craindre à beaucoup de riverains que le quartier soit défiguré, puisqu'il veut faire un igloo à la place de sa maison.

Ce propriétaire nouveau du Stade français est boulonnais. Ce que je souhaite, si vous ne l'avez déjà fait – mais je sais que vous êtes déjà en contact avec lui – c'est que vous puissiez avec lui discuter de cela pour trouver une solution pour l'ACBB rugby.

La deuxième évolution, on la constatera tout à l'heure au niveau de l'ordre du jour du Conseil municipal, c'est le fait que vous vous apprêtez à donner un avis favorable au projet de la réfection de Roland Garros. Je vois bien que le Maire de Paris sera tout à fait attentif à cela. On verra. L'avenir le dira. Peut-être aurons-nous un igloo avenue Robert-Schuman. Peut-être aurons-nous un immense complexe à Roland-Garros, qui malheureusement sera exploité avec des concerts le soir, ce qui nuira aux riverains. Si on a cela, au moins, de grâce, Monsieur le Maire, organisez-vous pour que la Ville de Boulogne et l'ACBB rugby gardent le stade auquel nous sommes tous attachés. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci. Autres demandes de parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Bien que Monsieur Louap considère qu'avant lui, rien ne s'était passé en matière de sport dans la ville – cela me rappelle un certain Jack Lang, qui disait qu'on était passé de la nuit au jour – et bien que la subvention rugby soit démentielle par rapport aux autres, nous voterons la délibération pour bien montrer notre attachement au développement du sport. Mais je reconnais que la subvention pour le rugby aurait pu être prélevée en partie sur les autres sections de l'ACBB, parce que c'est tout à fait l'effet de cliquet. Il y a une

subvention initiale à l'ACBB, qui était déjà supérieure à 2,5 millions d'euros, avec des sections qui marchent ou qui marchent moins bien. Par conséquent, le fait de rajouter 470 000 euros pour le rugby me paraît tout à fait excessif. Cela dit, s'agissant de jeunes gens sympathiques et – je l'espère – pas trop professionnels, nous voterons cette délibération. Notre objectif est de travailler dans l'intérêt des jeunes qui habitent Boulogne-Billancourt. .

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de paroles. Juste un mot : tout d'abord, ce n'est pas une « subvention démentielle », Monsieur Fourcade pour le rugby. C'est très clair et cela fera l'objet de l'avenant de la convention d'objectifs qui est arrêtée entre la Ville et l'ACBB. Premièrement, c'est une subvention exceptionnelle, qui est liée directement aux conditions de fonctionnement de la Fédérale 1 par la Fédération. Je suis d'accord avec vous sur le fait que les fédérations exigent un certain nombre d'efforts de la part des collectivités locales sans mesurer forcément les coûts. Nous le voyons bien, la montée du football nous oblige également à avoir des aménagements de terrain, des tunnels pour protéger les arbitres (comme si les arbitres étaient plus menacés quand ils arbitraient des divisions supérieures par rapport aux divisions inférieures). Il y a un certain nombre de choses qui sont imposées par les fédérations et qui ne sont pas toujours justifiées.

En l'occurrence, c'est le statut des joueurs. En Fédérale 1, il y a un statut semi-amateur, avec des contrats qui sont les mêmes pour tous les joueurs en France, qui sont des contrats rédigés par la Fédération française de rugby, validés par le monde sportif dans son ensemble. Il faut s'y soumettre.

Ensuite, quant au prélèvement sur les subventions accordées aux autres sections, cela me semble trop pénalisant pour celles-ci. En revanche, ce qui a été dit dans l'avenant à cette convention d'objectifs, c'est premièrement que la subvention est exceptionnelle, deuxièmement qu'elle est conditionnée à un effort de gestion global de l'ACBB – je le rappelle à chaque occasion au Président général. Il doit faire des économies de gestion sur l'ensemble des 33 sections. Troisièmement, il doit faire appel à plus de sponsoring – aide-toi, le ciel t'aidera. Avec l'argent des contribuables, nous aidons les sections sportives de l'ACBB et les athlètes qui sont aussi des contribuables, il ne faut pas l'oublier. Mais ils doivent aussi faire un effort de recherche de sponsoring. Quatrièmement, comme l'a dit Pascal Louap, cette subvention est exceptionnelle et est conditionnée au maintien des résultats sportifs. S'il y a une baisse des résultats sportifs, la subvention exceptionnelle sera revue très sérieusement à la baisse.

Enfin, sur l'autre point, Monsieur Solère, franchement, entre votre place ici et votre place là-bas, je trouve que votre intervention est un peu déplacée. Je ne voudrais pas être méchant avec vous, mais je rappelle que vous avez été chargé des sports dans cette ville. Moi aussi, c'est pour cela que j'aide. Notamment, en 2005, lorsque la Ville s'est aperçue que le

contrat de location du stade du Saut du Loup allait arriver à expiration, puisque le contrat avait été signé en 1991 jusqu'en 2011, vous avez engagé des négociations avec Max Guazzini – parce que, moi aussi, j'ai reçu Max Guazzini à plusieurs reprises – et vous avez du jour au lendemain disparu dans la nature. Pourquoi avez-vous disparu du jour au lendemain dans la nature ? Parce que c'est le jour où justement Jean-Pierre Fourcade a fait voter ici, dans ce Conseil municipal, l'adhésion au collectif anti-Jean Bouin. C'est ce jour-là que ça s'est passé.

La ville de Boulogne a adhéré au collectif anti-Jean-Bouin. Je veux bien qu'aujourd'hui, vous soyez pour le stade Jean-Bouin, mais les riverains apprécieront votre changement de position. A l'époque, la Ville a toujours été contre ce projet dément – c'est un projet dément – de près de 200 millions d'euros – 150 aujourd'hui, officiellement. Là-dessus, nous avons toujours été en cohérence, que cela soit sous Jean-Pierre Fourcade ou que cela soit sous mon autorité à la ville de Boulogne-Billancourt. La Ville est encore adhérente au collectif anti-Jean-Bouin. Nous avons élargi notre compétence. Maintenant, cela a un autre nom.

Je trouve extraordinaire que vous veniez me parler des mauvaises relations que je pourrais avoir avec la Ville de Paris. Les mauvaises relations ont commencé dès 2005 et 2006, sous l'autorité de Jean-Pierre Fourcade. Vous-même avez disparu dans la nature, alors qu'il y avait possibilité peut-être de s'entendre. C'était plus facile de négocier avec la Ville de Paris en 2004, en 2003, en 2002, quand vous étiez maire-adjoint aux sports. A neuf ou dix ans de l'échéance, on peut négocier. Avec le couteau sous la gorge, à la dernière minute, c'est plus compliqué. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation un peu difficile. Mais comme vous l'avez dit, nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier et nous essayons de négocier globalement. Après, aller attaquer Monsieur Savare, qui est le nouveau propriétaire du Stade français, en parlant d'un igloo avenue Robert Schuman, je trouve que c'est un peu déplacé. Il ne faut pas confondre la citoyenneté boulonnaise et les responsabilités sportives que les gens peuvent avoir.

Il y a des choix qui peuvent être faits en matière architecturale qui ne sont pas forcément déplacés. Puisque vous évoquez ce sujet, je rappelle que l'association de Paris « Les Princes », présidée par Monsieur Lebon a donné un avis favorable à ce projet et l'Architecte des Bâtiments de France a également donné un avis favorable, dans le sens où ce projet était un projet qui pouvait donner encore plus d'ampleur à ce quartier des Années 30. Là, nous allons nous projeter dans les années 2030.

En attendant, revenons au rugby. En ce qui concerne Roland-Garros, je vais vous proposer tout à l'heure de donner un avis favorable, là aussi en parfaite coordination avec les associations. Tout a été fait avec le collectif qui défend le quartier, à la fois le côté XVI^e et le côté Boulogne-Billancourt et les associations boulonnaises. Nous sommes très attentifs. Nous ne sommes pas antisportifs. Simplement, nous ne voulons pas

que cela dégénère et que les nuisances s'étendent chez nos riverains et chez les Boulonnais. C'est tout. Nous avons là une délibération qui me paraît bien organisée. En tout cas, elle me paraît raisonnable et encadrée, avec des conditions très claires que j'ai rappelées tout à l'heure. Je pense qu'il faut accompagner ces résultats sportifs qui sont encore une fois historiques.

Nous allons nous efforcer de répondre au déficit d'équipements, Monsieur Fusina. Encore faudrait-il que nous soyons tous solidaires dans ce Conseil municipal pour développer les équipements sportifs dans la ville. Cela pourrait peut-être commencer par là. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Travaux de réparation des désordres à la Piscine de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au maire de signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société SLH Ile de France - Autorisation donnée au maire de signer tous les marchés nécessaires à la mise en œuvre de l'opération

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par délibération n°13 du conseil municipal du 18 novembre dernier, vous avez approuvé le choix du bureau d'études techniques SLH Ile de France en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux de réparation des fuites de la piscine municipale, relevant de la garantie décennale.

Le marché avait été conclu sur la base d'un coût prévisionnel des travaux fixé en accord avec les experts d'assurance, à 1 500 000 euros HT auquel s'ajoutaient deux tranches conditionnelles d'un montant de 400 000 euros et 600 000 euros pour la location et l'installation d'un bassin temporaire pendant la période de fermeture de la piscine. Le coût global des travaux était ainsi estimé à 2 500 000 euros HT.

Après 6 mois d'études, il s'avère que le volume des travaux à réaliser pour garantir la pérennité de l'étanchéité des ouvrages et pour tenir compte des préconisations du bureau de contrôle technique et des résultats des diagnostics complémentaires, est d'un coût supérieur à celui imposé initialement par les experts d'assurance. Les travaux de remise en état de l'ouvrage sont aujourd'hui estimés à 2 517 000 euros HT auxquels s'ajoute le coût des tranches conditionnelles qui n'a pas évolué.

De plus, une détermination plus fine des besoins des utilisateurs pour le bassin provisoire a mis en évidence la nécessité de configurer celui-ci pour l'accueil de la natation des clubs sportifs notamment en renforçant la structure du bassin. Il en résulte un nouveau coût pour la location et l'installation de ce bassin de 1 325 000 euros HT.

Le nouveau coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage suite aux études d'Avant Projet Définitif est donc fixé à 4 242 000 euros HT.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer un avenant n°1 au marché passé avec le bureau d'études SLH.

Par ailleurs, le maître d'œuvre a aujourd'hui finalisé le cahier des charges pour la réalisation des travaux de réparation. Afin de respecter le calendrier prévisionnel de l'opération conduisant, il y a lieu de lancer les consultations pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux. En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission, les différents représentants des oppositions n'ayant pas participé au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance s'est enquis du coût réel pour la Ville des travaux de réfection de la piscine. Il a bien été rappelé que la Ville procède uniquement à une avance sur le financement de manière à pouvoir enfin fixer un calendrier pour ces travaux. L'objectif est bien d'obtenir un remboursement à 100 % des sommes engagées. Seuls reviendront à la charge de la Ville les coûts des travaux nouveaux, à savoir le réaménagement des vestiaires collectifs pour y installer davantage de casiers. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe Majorité rassemblée ayant voté pour et les autres groupes ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, nous suivons de très près l'évolution de ce nouveau chantier concernant la réfection de la piscine. Il serait important que la Ville communique aujourd'hui sur les dates, parce qu'il y a beaucoup d'inquiétudes. Les gens ne savent pas très bien quand la piscine va fermer, quand le nouveau bassin précaire sera opérationnel. Il est donc important que la Ville donne des dates précises dès la rentrée.

M. Baguet

Merci. Pas de demandes de parole ? Sur les dates, voilà l'objectif : installation du bassin provisoire, après les vacances de la Toussaint. Au 17 décembre, la piscine sera fermée pour commencer les travaux et pour une prévision de réouverture le 1er juillet 2012. Fermeture : 17 décembre 2011. Réouverture : 1er juillet

2012. C'est pour cela que nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes et de nous lancer nous-mêmes dans l'organisation des travaux et après seulement de demander le remboursement afin de sortir de cet imbroglio de batailles entre les experts judiciaires d'un côté et de l'autre.

Nous avons communiqué sur ce point. : nous avons déjà prévenu les clubs, nous avons prévenu les écoles, les parents d'élèves et les seniors. Nous avons prévenu un certain nombre de Boulonnais, mais il faut peut-être le faire de façon encore plus précise. Vous avez raison. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2011.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Nous allons faire court. Il s'agit de la première session d'attribution des bourses pour l'année 2011. La commission d'attribution s'est réunie le 31 mai dernier. Elle a reçu 18 dossiers de candidature et en a retenu 13. Je vous propose donc d'approuver le choix du jury, qui permettra à 13 jeunes sportifs de haut niveau de bénéficier d'une bourse individuelle.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître les quartiers de résidence des jeunes boursiers. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir si ces sommes avaient pour objet la participation à des championnats spécifiques ou à des frais de déplacement ou autres. Il a été répondu que certaines bourses constituaient des récompenses. D'autres permettaient un accompagnement par l'achat notamment de matériel ou la préparation d'un diplôme. Enfin, les bourses de soutien exceptionnel sont là pour soutenir les sportifs de haut niveau dans le cadre de difficultés particulières.

Guy-René Baroli a tenu à exprimer à la commission sa satisfaction sur ces attributions qui concernent des jeunes Boulonnais.

M. Baguet

Nous aussi, nous sommes contents. Est-ce qu'il y a des

questions ? Non, il n'y a pas de questions. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. Projet de réaménagement de Roland-Garros – Reconnaissance de l'intérêt général du projet – Avis du Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le 6 mai 2011, la Fédération Française de Tennis a saisi le Préfet de Paris d'une demande de reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte sportive du stade Roland-Garros. La décision finale de reconnaissance d'intérêt général revient à la Ministre des sports. Il est bien clair que le projet se situant naturellement sur le terrain de la Ville de Paris, nous en avons parlé à l'instant, la Ville de Boulogne-Billancourt n'est pas décisionnelle dans cette affaire. En revanche, son avis doit être donné et doit être donné très rapidement, puisque nous avons deux mois à dater du 10 juin 2011 pour émettre notre avis.

Le projet d'aménagement de Roland-Garros, qui a ses vertus et ses inconvénients, entend s'étendre de la Porte de Boulogne (place des Anciens-combattants) jusqu'au stade Georges-Hébert inclus. Il présente certains avantages pour la ville de Boulogne-Billancourt, comme la restitution aux piétons dans l'avenue Gordon-Bennett d'un espace herbeux très large, la restitution de l'avenue Susanne-Lenglen de façon plus ouverte qu'aujourd'hui. Mais il présente aussi des inconvénients, comme un accroissement des flux de piétons et d'automobiles, de cars de régie télévision, etc.

La proximité évidente avec la ville de Boulogne-Billancourt nous oblige à nous prononcer par un avis motivé avec des réserves. Ces réserves sont un certain nombre, dont je vous épargne la lecture, mais au principal desquelles se situe la première qui est que la ville de Boulogne-Billancourt demande à être pleinement associée à la saisine de la Commission nationale du débat public. Il est bien évident que c'est au travers du débat public qui ne peut pas ne pas s'instaurer sur ce sujet que nous émettrons l'ensemble de nos observations et de nos réserves, en pleine concertation avec les riverains et les associations concernées du quartier, pour faire valoir notre avis et nos observations.

C'est donc un avis favorable avec réserves à la demande de reconnaissance d'intérêt général de l'enceinte sportive du stade Roland-Garros que je vous demande d'approuver.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, les différents représentants des oppositions n'ayant pas participé au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, cette délibération est très bien dans son exposé des motifs, mais dans son délibéré, elle me paraît insuffisante. En effet, l'opération d'aménagement de Roland Garros est décidée et je ne crois pas qu'on puisse s'y opposer, de même que l'opération Jean Bouin, à laquelle nous nous étions pourtant opposés.

Il me semble que cela pourrait être pour la ville de Boulogne-Billancourt la solution au problème des terrains de tennis qui nous manquent. Si l'on demandait à ce que les terrains de tennis supplémentaires qui vont être construits soient mis à notre disposition, hors les périodes de compétition, cela permettrait d'alléger un petit peu les contraintes qui pèsent sur l'association du Tennis-club de Boulogne-Billancourt. Je crois que la phrase qui est dans la délibération, « compensation exacte des équipements sportifs », n'est pas bonne. C'est une mise à disposition de la Ville de Boulogne-Billancourt d'un certain nombre de terrains de tennis hors des périodes de compétition qu'il faut réclamer.

Comme cette délibération est purement formelle, nous nous abstenons.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Monsieur Solère.

M. Solère

Nous nous abstenons également sur cette délibération. Si vous croisez un habitant du quartier du boulevard d'Auteuil et que vous lui dites que le Maire de Boulogne-Billancourt, Pierre-Christophe Baguet a voté l'avis consultatif demandé par la Ville de Paris sur le projet actuel du stade Roland Garros, croyez-moi que, sur le papier, personne ne vous croirait.

Cela fait à peu près 15 ans que vous vous opposez à des projets délirants sur Roland-Garros et notamment – c'était votre thématique à vous – parce que vous craignez le fait que l'exploitation qui serait faite des infrastructures ne soit faite hors sportif pour permettre des concerts. C'est vrai que les habitants de ce quartier qui pâtissent déjà des contraintes liées au rugby, au football, mais surtout aux concerts du Parc des Princes vont, avec ce nouvel équipement, bénéficier de contraintes absolument considérables.

C'est un renoncement de votre part tout à fait incroyable. Je laisse chacun apprécier. Les Boulonnais de ce quartier apprécieront.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, cette délibération est importante. Elle est particulièrement sensible. Cela a été rappelé. Elle est complexe, parce qu'ici, personne ne peut être opposé au développement et au rayonnement du tournoi de Roland Garros. En revanche, il est évident que toutes ces opérations d'extension auront des conséquences sur la vie quotidienne des Boulonnais, mais qui restent très mesurées cela dit. C'est quinze jours par an. J'y suis confronté, parce que j'habite juste à côté, donc je connais les désagréments et les difficultés que peut générer l'organisation de ce tournoi.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes ici – et je le pense – tous très attachés au tournoi de Roland-Garros. Cela étant dit, je ferai quand même deux observations. La première concerne la saisine de la Commission nationale du débat public. J'ai cru comprendre que le débat public ne serait pas organisé. J'ai eu l'information aujourd'hui. J'espère qu'on pourra me démentir, parce que si tel est le cas, cela pose un véritable problème.

Ensuite, s'agissant des compensations d'équipements sportifs, on ne voit pas très bien de quelles compensations il s'agit pour Boulogne-Billancourt. En revanche, je crois que cette délibération est une très bonne occasion pour nous, Monsieur le Maire, de rétablir un meilleur climat entre Boulogne-Billancourt et Paris et essayer d'en profiter pour que nous puissions conserver, à cette occasion, dans un climat constructif, le stade du Saut du Loup. Cela me paraît très important. Evidemment, cela ne se fera pas dans une série de réserves.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Trois choses. La première, Monsieur Fourcade vous avez tout à fait raison, mais j'ai déjà demandé. J'ai rencontré Jean Gachassin. Nous avons évoqué ce sujet. Le problème de la Fédération française de tennis, c'est qu'elle a besoin des courts entre mars et septembre. C'est exactement en même temps que pour le TCBB. Nous sommes sur les mêmes créneaux, les mêmes périodes d'utilisation. Les seuls créneaux qu'ils peuvent nous proposer, c'est le mois d'août. Cela ne satisfait pas complètement le TCBB. Il faut que nous trouvions une solution d'entente, mais cela peut être une réponse..

Je rappelle que nous avons donné la possibilité au TCBB d'augmenter son activité en mettant fin à la convention qui avait été conclue avec les anciens propriétaires qui utilisaient les tennis de Longchamp pendant les périodes de 7 à 9 semaines pendant la période de Roland-Garros pour y faire un village VIP. Il y avait la période de construction des tentes pour le sponsoring. Nous avons cessé cette collaboration qui rapportait bon an mal an 170 000 euros à la Ville, 90 000 euros pour le club et les 80 000 euros qui restaient servaient à refaire les

terrains qui étaient régulièrement détruits par l'installation des tentes. Nous poursuivons dans ce sens-là, mais a priori, il y a concurrence directe sur les périodes concernées.

Monsieur Solère, je vais faire confiance à votre loyauté de communicant, parce que si vous résumez effectivement comme cela cette délibération, je trouve cela assez malhonnête, mais ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération est très clair. Vous l'avez dans la reconnaissance d'intérêt général, tel que c'est publié dans l'article 28 de la loi sur le développement et de modernisation des services touristiques. Cet avis est destiné à éclairer la décision de reconnaissance d'intérêt général qui revient à Madame la Ministre des sports.

Nous devons donc donner un avis pour être associés justement au débat public. La meilleure façon de se faire entendre n'est pas de rejeter brutalement cet appel à éclairer la décision de reconnaissance que va prendre la Ministre, mais c'est de donner un signal en disant : « Nous ne sommes pas butés contre le développement de Roland-Garros. Nous donnons un avis favorable, mais – article 1, comme l'a dit Gauthier Mougin – nous voulons absolument être associés à tout ce qui va se faire. Aujourd'hui, il y a un petit déficit de communication. Nous apprenons un peu par la bande les projets d'extension, les aménagements. Nous n'avons pas d'informations très précises. On nous dit que le centre national d'entraînement de la Fédération française de tennis pourrait utiliser le stade Hébert et donc chasser les scolaires.

Lorsque vous parlez de compensation d'équipements sportifs – tant Jean-Pierre Fourcade que Marc Fusina – cela concerne l'ensemble du secteur. Je rappelle que tous nos lycéens ne sont pas scolarisés à Jacques-Prévert, ni au lycée Notre-Dame, ni à Etienne-Jules-Marey. Nous avons beaucoup de lycéens à Claude-Bernard, beaucoup de lycéens à La Fontaine, beaucoup de lycéens à Jean-Baptiste-Say, à Molière... Donc l'ensemble des scolaires du secteur représente 5 000 jeunes et leur famille. C'est pour cela qu'il y a une mobilisation très forte de toutes les fédérations de parents d'élèves, de l'ensemble des professeurs d'éducation physique, parce qu'on leur supprime des activités sportives sur Jean-Bouin. Après, on leur dit : « Vous allez pouvoir vous rabattre sur le stade Hébert ». Pas de chance. A priori, c'est le centre national de la Fédération française de tennis qui va utiliser le stade Hébert.

Du coup, cela va repousser les scolaires encore un peu plus loin sur les pelouses d'Auteuil. Là, il y a peut-être quelque chose à faire pour l'ensemble de notre territoire, à la fois Paris XVI^{ème} et Boulogne-Billancourt, pour peut-être créer des équipements sportifs supplémentaires. C'est juste à la frontière et là il y a une voie à mon avis à creuser avec la Ville de Paris.

En attendant, les scolaires sont toujours un peu plus décalés et la Ville de Paris avait même envisagé à un moment d'installer les scolaires sur les terrains de Bagatelle, en mettant en place des navettes d'autocar. Mais vous imaginez, sur un cours d'éducation physique qui dure une ou deux heures, s'il y a

vingt minutes d'autocar aller et vingt minutes d'autocar retour, cela n'est pas « développement durable » d'abord, parce que cette noria d'autocars dans le Bois de Boulogne, ce n'est pas très écologique. En plus, ce n'est pas très fonctionnel. Les pauvres élèves auraient leur temps d'éducation physique sérieusement diminué.

Nous allons donc pouvoir, grâce à cette délibération, négocier. Mais, Monsieur Solère, je vous rassure, je n'ai pas changé d'un pouce d'avis. Je suis tout à fait clair. Il n'est pas question que nous amputions les serres d'Auteuil. Je l'ai dit et redit. J'ai même fait une proposition positive. J'ai repris l'idée qui avait été formulée pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques - qui ont été attribués à Londres depuis -, de couvrir la bretelle du périphérique, puisque c'est un projet qui avait été inscrit à l'ordre du jour. On devait y faire le dojo de judo, c'est-à-dire un ensemble de 15 000 places. Puisqu'il est possible de le faire pour Paris 2012, je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas possible pour la Fédération française de tennis. Nous sommes en train de faire chiffrer ce coût de couverture de la bretelle du périphérique avec les associations concernées. Je le redis encore, cette délibération a été approuvée par les associations de défense du quartier. Donc c'est une délibération pour entrer en négociation et pour montrer notre vigilance à l'évolution de Roland-Garros. Nous verrons bien comment vous allez communiquer. Je vous fais confiance a priori. Nous verrons si j'ai eu raison a posteriori.

En ce qui concerne les inscriptions, j'ai une liste d'opérations nationales qui sont reconnues d'intérêt général aujourd'hui. Il y a le stade Bollaert à Lens, l'Arena 92, qui est soutenue justement par le Conseil général, le stade des Bouvets à Nanterre, le grand stade de l'Olympique lyonnais et le quatrième site est le stade René-Coty à Ajaccio. Donc il y aurait un cinquième stade, si la Ministre prend sa décision en faveur de cette reconnaissance d'intérêt général d'une enceinte sportive.

Je mets aux voix la délibération.

Pour : 38

Abstention : 16 (M. Thierry Solère, M. Guillaume Gardillou, M. Mathieu Barbot, M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Fatima Cardetas, M. Jean-Michel Cohen, Mme Dorothee Pineau, M. Eric Vincent, Mme Agnès Bauche, M. Gérard Askinazi, Mme Catherine Klein, Mme Rosaline Laureau, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Martine Even.)

13. Autorisation donnée au maire pour signer avec l'Etat, la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans la région Ile de France.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur

Tout est dans le titre. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer cette convention qui est à effet rétroactif, puisqu'à Boulogne,

nous avons procédé depuis 1er avril 2011 à l'enregistrement des demandes selon le système prévu par la convention. Il s'agit donc d'une régularisation. Cette mise en œuvre est obligatoire de par la loi du 25 mars 2009 et opérationnelle en Ile-de-France depuis le 28 mars dernier.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ont été évoquées les difficultés actuelles de mise en place de l'interfaçage entre les fichiers locaux et le système national en cours de traitement à ce jour. Par ailleurs, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur la relation éventuelle entre le développement durable et la liste des services enregistrant les demandes de logement social.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux - autorisation donnée au maire pour signer avec l'Etat la convention correspondante.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,
La Ville, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 13 août 2004 a obtenu la délégation de gestion du contingent préfectoral en matière de logement social. Cette délégation est matérialisée par une convention et cette convention doit être renouvelée. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer avec l'Etat ledit contrat.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Even.

Mme Even

Le principe de cette délibération est intéressant, mais ce qui se passe dans la commission de proposition d'attribution n'est pas admissible. Je vous ai d'ailleurs écrit ainsi qu'aux différents membres de la commission il y a de cela quelques

semaines. A ce jour, je n'ai toujours pas de réponse de votre part. Le choix des ménages proposés lors des commissions est très surprenant. Non seulement nous n'avons plus que trois choix, mais nous voyons de plus en plus souvent des demandes de logement récentes, voire très récentes, qui ne semblent pas avoir un caractère d'urgence, alors que nous connaissons tous dans cette salle des familles qui sont dans des situations beaucoup plus dramatiques que celles qui nous sont présentées la plupart du temps. Nous connaissons des familles SDF hébergées chez des tiers, vivant dans des logements minuscules, insalubres ou ayant fait des demandes de logements il y a très longtemps.

De plus, les dossiers ne nous sont plus mis à disposition quelques jours avant, comme c'était encore le cas il y a six mois. Nous les découvrons sur table le soir de la commission. Il ne nous est donc pas possible d'étudier sérieusement ces dossiers. Ceci est très dommageable, car, comme vous le savez, le logement est un sujet très sensible qui concerne grand nombre de Français et donc de Boulonnais.

Pour toutes ces raisons et parce que la commission de propositions d'attribution ne tient pas le rôle qu'elle devrait avoir, à savoir favoriser le logement des familles les plus démunies de Boulogne-Billancourt, le groupe @lternance s'abstient sur cette délibération.

M. Baguet

Mademoiselle Cardetas.

Melle Cardetas

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Mougin se félicite que la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux, signée en 2006, ait permis à la commission de logements d'augmenter le volume des attributions, avec 149 logements du contingent préfectoral attribués en quatre ans. Cette délégation encore peu répandue a pour but – je cite l'article 1 – de « mieux adapter les attributions individuelles de logements sociaux au contexte local et aux besoins des demandeurs ».

Le département des Hauts-de-Seine est le seul où l'expérience ait été généralisée, preuve que l'Etat fait confiance aux villes pour gérer efficacement ce contingent, au plus près des demandeurs de logements et de la réalité sociale de leur territoire. Or on peut se demander si, aujourd'hui, notre commission Logement est tout à fait digne de cette confiance : nous sommes plusieurs à vous l'avoir signalé ces derniers mois, les conditions d'attribution de logements, dans notre ville, se sont dégradées. Tout d'abord, les dossiers de demandeurs de logements ne nous sont plus communiqués à l'avance, comme c'était le cas auparavant, mais nous les découvrons sur table, lors de la commission de l'attribution, ce qui empêche à l'évidence de les étudier avec toute l'attention nécessaire.

Ensuite, depuis mars 2011, les règles de cette commission

ont changé. On ne nous soumet plus que trois dossiers de candidature par logement, alors que, vraisemblablement, le nombre de demandeurs n'a hélas pas dû diminuer ces derniers mois, au contraire. De plus, lorsque les trois candidats refusent les logements, les services proposent des candidats qui ne sont pas passés en commission.

Enfin, les candidats proposés ne respectent plus de façon stricte les caractères habituels d'attribution, notamment la gravité des situations où se trouvent les familles demanduses et, bien souvent, l'ancienneté de la demande. De plus en plus, nous proposons pour un logement social des dossiers étonnamment récents, (quelques jours ou quelques mois, alors que des demandes datant de plusieurs années sont en attente), des dossiers non urgents, dont le contenu ne justifie donc pas qu'ils soient en première position sur la liste. Nous voudrions, Monsieur le Maire, avoir l'assurance que la commission de logement restera le lieu d'un examen sérieux et impartial des demandes, de toutes les demandes, afin que ces décisions, si lourdes de conséquences sur la vie des demandeurs, ne puissent être taxées d'arbitraire ou faire naître chez nos concitoyens des soupçons de clientélisme. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci, d'autres demandes de parole ? Non. Il n'y en a pas. Madame Cardetas, qu'il y ait des dysfonctionnements, j'en conviens. Mais je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire. Attendez, c'est scandaleux, ce que vous venez de dire.. Que vous suspectiez des malhonnêtetés au sein de la commission – je rappelle que je suis quand même le premier maire de cette ville à avoir fait venir des associations. Des associations siègent à la commission et j'ai reçu récemment l'une des associations qui m'a dit : « Monsieur le Maire, au moins, vous nous avez associés aux commissions d'attribution des logements », ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Personne ne l'avait fait. Je l'ai fait. Nous le faisons en toute transparence.

Après, qu'il y ait des dossiers urgents, oui. Il y a des dossiers urgents. Vous le savez très bien. Il y a 4 000 demandeurs de logement à Boulogne-Billancourt. Ce n'est pas de ma faute. C'est un stock qui s'est accumulé depuis des années et des années. Nous en sommes à ce point-là aujourd'hui. De temps en temps, c'est vrai qu'il y a des interventions du service de l'urbanisme, pour poursuivre la création de la rue de Châteaudun à Boulogne-Billancourt, il faut bien reloger des gens. Nous ne démolissons pas des immeubles avec des gens dedans. Il y a des cas d'urgence qui se justifient. Nous attribuons en urgence un logement effectivement à ces personnes concernées par le chantier. Elles n'avaient pas toutes pensé à ouvrir des dossiers il y a quelques années.

Nous avons des cas comme ça. N'extrayez pas un ou deux cas. Il y a d'autres cas et cela vous a été dit – je pense par Marie-Anne Bouée – de demandes d'intervention. Tout le monde ici fait des demandes d'intervention. Tous les élus écrivent – et c'est normal – pour défendre des dossiers particu-

liers. Il y a eu quelques cas qui ont été privilégiés, mais ne dites pas qu'il n'y a eu que des cas privilégiés et que des cas récents. Ce n'est pas acceptable.

Ensuite, il y a un autre problème. Le nombre de gens qui refusent les logements attribués me choque beaucoup.. Ils sont demandeurs de logements depuis quatre, cinq, six ou sept ans. Nous leur proposons un logement. Ils n'en veulent pas, parce que mal situé ou parce que le meuble ne rentre pas.

Qu'est-ce qui se passe lorsque nous avons affaire à un bailleur social privé ? Vous savez très bien qu'il y a un délai à respecter. Le temps justement que le bailleur social privé nous sollicite, le temps que nous convoquions la commission – la commission se réunit une fois par mois – si le logement a été libéré au début du mois, un mois a déjà été perdu. Ensuite, la commission choisit dans l'ordre proposé les demandeurs de logements. Ce choix est transmis au bailleur intéressé. Les bailleurs remettent dans l'ordre qu'ils souhaitent.

D'ailleurs, je signale que les fuites de la commission concernant nombre de dossiers sont inadmissibles. Les intéressés sont informés par téléphone de la position de leur demande, le soir même – je ne donnerai pas de noms – : « Vous allez avoir votre logement social. Vous avez été classé par la commission de Boulogne numéro 1. ». Le bailleur social, de son côté, change les ordres et la personne s'attendant à avoir le logement m'écrit : « Monsieur le Maire, c'est scandaleux. Je sais que la Ville m'a proposé en numéro 1 à la commission d'attribution de logement. Or je n'ai pas eu le logement parce que le logement a été attribué à quelqu'un d'autre. » Précaution et prudence sont nécessaires dans ces dossiers.

Il y a des dysfonctionnements dans cette commission logement. J'en conviens. Il faut mettre de la transparence. Il faut mettre de l'organisation et il faut mettre un petit peu de confidentialité de temps en temps. Je ne vise personne de la commission, parce que c'est quelque chose qui n'est pas facile. C'est du temps consacré, il faut faire preuve de beaucoup d'abnégation, parce que nous rencontrons des cas sociaux très difficiles, des cas très anciens, des cas plus récents, mais qui sont aussi dramatiques. Je ne vais pas citer d'exemples, mais vous savez très bien que récemment, je suis intervenu pour un papa avec son fils qui avait besoin d'être logé en urgence. Je ne vous donnerai pas la raison, mais vous savez tous que c'est une situation dramatique pour cette famille, qui a besoin d'un logement. C'est spécifique. Il veut un appartement au rez-de-chaussée compte tenu du drame personnel qu'il a vécu. Je me suis engagé à reloger ce papa dans un appartement au rez-de-chaussée et je demande commission après commission, parce que malheureusement le drame a déjà quelques mois.

Donc ne généralisez pas. Il y a effectivement des cas particuliers. Cela arrive. Nous connaissons tous cela. Jean-Pierre Fourcade a connu cela. Tout le monde a connu cela. Mais il ne faut pas non plus dire que la commission est loin de toute impartialité. Il y a de l'objectivité. Il y a de l'investissement. Il y

a peut-être de l'inorganisation mais vous en connaissez aussi la raison. Nous n'exposerons pas ici la vie privée de certains de nos collègues ou de certaines responsables de service, depuis le mois de mars, comme par hasard. Vous l'avez évoqué. Donc nous nous donnerons les moyens de corriger le tir. Mais n'en faites pas une généralité, s'il vous plaît. Modérez vos propos, parce que je trouve franchement que vous y allez trop fort, Mademoiselle Cardetas. Je vous redonne la parole.

Melle Cardetas

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, je l'ai signalé, jusqu'au mois de mars 2011, on avait plusieurs candidats (huit ou dix) pour un logement. A partir du moment où on a changé les règles, sans nous en informer, on a attiré l'attention de la Présidente de la commission sur ce problème. D'ailleurs, je tiens à vous dire aussi, Monsieur le Maire, que lorsque des dossiers urgents ont été soutenus par votre cabinet, la Présidente de la commission l'a toujours signalé et généralement, cela a toujours été suivi. Je tiens à le dire.

M. Baguet

Je vous remercie, parce qu'effectivement, c'est la règle. Le cabinet n'intervient pour le logement que dans des cas particuliers ou des situations personnelles dramatiques. Ce n'est pas généralisé. Loin de là. Je n'interviens pas sur les demandes de logement. Je ne siège pas à la commission. Oui, Madame Even. Je suis désolé, Madame Even, je n'ai pas répondu, mais je n'ai pas reçu votre lettre. Vous m'avez écrit il y a quelques semaines ?

Mme Even

Oui.

M. Baguet

Je viens de demander à mon directeur de cabinet.

Mme Even

Je l'ai envoyée par mail, un document Word.

M. Baguet

A qui l'avez-vous envoyé ? A mon adresse personnelle ?

Mme Even

pierrechristophebaguet@mairie.boulognebillancourt.

M. Baguet

C'est PC.baguet.

Mme Even

Oui, je n'ai pas eu de retour de l'administrateur me disant que vous ne l'aviez pas reçue et nos autres collègues de la commission...

M. Baguet

Je vous assure que je ne l'ai pas reçue. Je viens de demander à l'instant. Je vous assure. Croyez-moi sur parole. Donnez-moi votre lettre et je m'engage à y répondre.

Mme Even

D'accord. Je vous la renverrai. Nos autres collègues de la commission l'ont bien reçue. Par contre, je voudrais ajouter qu'effectivement, moi aussi, lorsque je vois que des familles proposées refusent des logements sociaux, je ne suis pas spécialement contente non plus. Ceci dit, à plusieurs reprises, lors des commissions, nous avons fait remarquer que l'on proposait aux familles des logements qui ne leur correspondaient pas. A plusieurs reprises nous l'avons fait remarquer. Bien évidemment, quand les familles vont visiter ces logements, elles refusent, parce qu'ils ne correspondent pas.

M. Baguet

Effectivement, il vaut mieux proposer un logement qui correspond, mais cela a toujours été le cas. Je me souviens d'une intervention de Monsieur Fourcade qui s'étonnait ici même qu'il y avait un tiers de refus de logement. Vous vous en souvenez ? Il y avait un tiers de refus de logements sociaux. Cela a toujours été le cas à Boulogne-Billancourt. Nous avons peut-être des gens plus difficiles qu'ailleurs. Nous sommes toujours sur cette proportion d'un tiers de refus de logements sociaux. C'est comme cela. Malheureusement, il y a des quartiers qui plaisent moins. Il y a des propositions et des configurations de logements qui plaisent moins.

Madame Even, je ne comprends pas. Cette délibération a justement pour objet de permettre à la Ville d'avoir plus de logements sociaux, donc de répondre davantage aux gens et vous voulez vous abstenir. Je trouve que ce n'est pas très cohérent. C'est un peu le fusil à tirer dans les coins. Vous trouvez que la commission n'est pas bien organisée. Du coup, vous voulez pénaliser les attributions de logements. Cela ne me paraît pas très cohérent, mais je prends note que vous ne voulez pas voter cette délibération. C'est un peu dommage, parce que nous en aurons besoin vis-à-vis du Préfet. Tant pis, c'est comme cela.

Mme Even

Ce qui se passe à la commission de proposition d'attribution ne rentre pas dans ce cadre-là. On ne favorise pas les familles les plus démunies.

M. Baguet

Madame Even, je ne vais pas vous convaincre. Mais je ne vois pas le rapport. Vous envoyez un message au Préfet qui n'est pas favorable aux demandeurs de logements. C'est une convention vis-à-vis du Préfet, donc si nous disons au Préfet : « Monsieur le Préfet, nous ne voulons plus de votre contingent de logements », cela me paraît bizarre. Madame Even, j'ai entendu vos remarques. J'attends votre lettre avec impatience. Je vous dis que cela serait plutôt souhaitable que vous votiez cette délibération...

Mme Even

Je dis que pour ces raisons-là...

M. Baguet

Vous ne voulez pas m'entendre. Je vous dis que ce serait bien qu'il y ait un vote unanime vis-à-vis du Préfet. Vous ne voulez pas m'entendre. C'est tout. Nous transmettons aux demandeurs de logements. Le jour où les attributions du contingent préfectoral nous seront retirées, ce sera un peu dommage. C'est tout. Ne vous entêtez pas. J'ai bien entendu votre message sur les dysfonctionnements de la commission. Là, je vous propose autre chose. Nous votons une délibération qui s'adresse au Préfet. Nous ne votons pas une délibération sur la désorganisation de la commission. C'est tout. Monsieur Fourcade, pardon.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, nous sommes partisans de la convention que j'avais d'ailleurs signée il y a quelques années, car elle permet de mieux suivre les évolutions du parc dont le Préfet a la disposition. En revanche, le fait de passer à trois propositions au niveau de la commission n'est pas acceptable, compte tenu de la fréquence des refus. Dans la mesure où vous vous engagez à modifier le fonctionnement et à proposer au moins cinq dossiers envoyés à l'avance, à ce moment-là, nous voterons la délibération.

M. Baguet

Nous nous réorganiserons. Mademoiselle Cardetas, un peu d'humanité. Je vous demande un peu d'humanité. Evitons de faire de la politique politicienne. Vous connaissez la situation. Vous voulez que je vous fasse un dessin ? Je trouve qu'il y a là franchement quand même des limites. Vous connaissez la situation. Je ne vais pas m'étendre davantage, mais je trouve que ce n'est pas très convenable.. Je mets la délibération aux voix. Madame Even, je viens de répondre à Monsieur Fourcade pour dire que cette délibération n'avait pas de rapport avec l'organisation de la commission. Je vous ai dit que nous nous réorganiserons. Je ne vais pas encore une fois rentrer dans les détails des situations personnelles et humaines. Est-ce que vous entendez mon message ? D'accord. Le message est entendu. Nous allons nous réorganiser. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Pour nous résumer, Monsieur le Maire, et pour résumer la position du groupe @lternance, dans la mesure où vous vous engagez à revoir le fonctionnement de cette commission d'une part et d'autre part de répondre à la lettre de Madame Even, nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Dès que je l'aurai reçue, Monsieur Fusina. Je m'engage à le faire. Madame Even va me la donner. Voilà.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Personnel Communal-Mesures diverses

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Cette délibération comporte cinq points :

Le premier point, comme d'habitude porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. Douze postes budgétaires sont concernés. Le deuxième point – point habituel également – se rapporte à l'évolution de la situation statutaire de trois agents non titulaires et la proposition de les placer sur un contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans en application des dispositions de la loi de 1984. Le troisième point concerne le recrutement de trois agents dans le cadre de CDD. Pour deux d'entre eux, l'ingénieur informaticien et le chef de service études et projets au sein de la DRH, il s'agit de reconductions. Le troisième contrat résulte d'une reconfiguration d'un poste de chargé de commerce au sein de la Ville, dont le titulaire cesse ses fonctions à compter du 31 août prochain. Le quatrième point porte sur le régime indemnitaire et le déploiement dans le cadre de la délibération du 4 février 2010 de la part 3 liée à l'atteinte d'objectifs individuels ou collectifs, ainsi qu'à la mise en œuvre de la prime de fonction et de résultat pour les attachés et administrateurs territoriaux, en application des dispositions légales et réglementaires. Enfin, le cinquième point porte sur la suppression d'un logement de fonction attribué à l'emploi de gardien de l'immeuble 6, rue Couchot.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Des questions ont porté sur le recrutement des agents aux compétences particulières, les missions dévolues aux managers de commerce et la lecture des chiffres correspondant au régime indemnitaire.

Il a été répondu qu'un agent ayant des fonctions dans le domaine économique quittait la Ville le 31 août prochain et qu'il avait été jugé opportun de reconfigurer son poste avant

de le pourvoir. La personne recrutée sera chargée des relations avec la Chambre de commerce, qui subventionnera la Ville, et avec les commerçants de Boulogne-Billancourt. La déclaration de vacance pour ce poste a été effectuée auprès de Pôle emploi et de la Chambre de commerce.

Les demandes de recrutement d'un ingénieur informaticien et d'un chef de service études et projets, tous deux au sein de la Direction des systèmes d'information, constituent pour leur part des reconductions de contrat. Enfin, il a été expliqué que, pour obtenir le montant effectivement versé à un agent dans le cadre du régime indemnitaire, il faut multiplier le montant mensuel de base par le taux correspondant au grade.

Comme suite à certaines remarques peu amènes à l'égard des Chambres de commerce, Guy-René Baroli a tenu à rappeler qu'elles étaient indiscutablement utiles dans le domaine de l'enseignement et de l'emploi des jeunes.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Il a été précisé en commission que seul le poste de gérant de commerce est une création. Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, qui faisait suite à une discussion lors du Conseil communautaire en date du 30 juin, il a été indiqué que l'ensemble du personnel de la Ville transféré à GPSO bénéficie bien d'un treizième mois. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé le montant total des crédits affectés au régime indemnitaire. Il a été précisé que ce montant est de 10,5 millions d'euros. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe Majorité rassemblée ayant voté pour, les autres groupes n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Comme à l'accoutumée, nous voterons la délibération sauf le point 3, parce qu'à chaque séance du Conseil, il y a des recrutements nouveaux. Nous donnons un préjugé très favorable au nouveau système de primes de fonction et de résultats, et nous serions très heureux d'ici un an d'avoir une évaluation de cette délibération qui paraît très intéressante pour les agents de toute qualification.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Pardon, Madame Bauche.

Mme Bauche :

Décidément, j'ai le bras un peu court. Il faudrait améliorer

le fonctionnement. Lors de la Commission, j'ai demandé quel était le profil, le job description du manager de commerce. On m'a dit qu'on allait me le donner. On arrive aujourd'hui au moment du vote et je ne l'ai pas vu. Une fois de plus, en commission, tout à fait formellement et gentiment, on demande des informations et on ne les obtient pas. Si vous pouvez améliorer cela aussi, cela sera bien.

M. Baguet

Merci, Madame Bauche. C'est vrai que tout va mal à la Mairie, mais ce n'est pas grave. Monsieur Coquebert de Neuville va vous répondre.

M. Coquebert de Neuville

Il se trouve que je ne sais pas si c'est par un excès d'affection pour vous, mais j'en dispose là, dans un dossier. Eventuellement, je vous le communiquerai tout à l'heure. Quand même, pour compléter votre information sur le manager du commerce, il s'agit de couvrir la cession des baux commerciaux, la gestion des périodes des soldes, y compris des soldes flottantes, la gestion du travail le dimanche, qui a bien des règles très spécifiques en fonction des types de business – l'automobile, la distribution n'obéissent pas aux mêmes règles sur le travail le dimanche – les relations bien entendu avec l'union des commerçants et avec la Chambre des métiers, l'instruction des dossiers FISAC, la représentation à la participation au commerce du Trapèze, la gestion éventuelle des droits de préemption, la rédaction des arrêtés.

Pour votre information, cette fonction existait il y a deux ans à la Maison des entreprises et de l'emploi. La personne est partie. Donc c'est à la fois un recrutement nouveau, mais on remplace une fonction qui existait avant dans une structure différente. La dévolution économique est à GPSO, mais la dévolution commerce et artisanat est toujours à la Ville et toutes les villes dignes de ce nom ont un manager de commerce. Merci.

M. Baguet

Merci. Oui, Madame Bauche. Allez-y.

Mme Bauche

Je vous remercie, Monsieur Coquebert de Neuville, de ces informations et je veux juste dire que cela serait vraiment sympa, comme on mobilise une soirée le lundi pour les commissions, qu'on puisse avoir cette réponse le soir de la commission. Merci.

M. Baguet

Nous ne pouvons pas vous donner les documents à 22 heures quand vous posez la question à 20 heures ou 20 heures 30. Il faut nous laisser un peu de temps. Vous demandez des réponses le lundi soir pour des questions posées le lundi soir.

Je voudrais dire, puisque Monsieur Coquebert de Neuville a parlé de ce point du manager de commerce, à Monsieur Fourcade que ce n'est pas une création de poste. C'est quelque chose qui existait avant et qui a été redéployé. Je rappelle d'ailleurs que nous allons faire des économies, puisque la Maison des entreprises et de l'emploi était financée par la Communauté d'agglomération Val de Seine. En plus, elle était hébergée gratuitement par la ville de Boulogne-Billancourt. Nous avons réussi à faire payer l'année dernière l'utilisation des locaux de l'annexe de la Mairie, lors du regroupement des deux Maisons des entreprises et de l'emploi Arc de Seine entreprises et puis Val de Seine entreprises. Je crois que la Maison des entreprises et de l'emploi nous a versé un loyer de 270 000 euros pour l'année 2011.

En contrepartie de ce loyer qui a été payé, comme nous n'avons pas en compétence commune le commerce, nous avons créé un poste à Boulogne-Billancourt, mais la personne qui s'occupait de ce secteur est passée à GPSO. Donc c'est juste une permutation entre deux agents. C'est un recrutement, parce que c'est un homme qui va remplacer une femme, mais en fait c'est poste pour poste et, en plus, des économies générées au profit de la Ville. Oui, Madame Godin.

Mme Godin

Pour apporter un petit complément d'information, non seulement cela génère des économies, mais en plus c'est un poste qui sera financé à hauteur de 15 000 euros par an par la Chambre de commerce et d'industrie. Il fallait le souligner.

M. Baguet

Madame Godin a raison de le dire, puisque nous aurons une subvention dans le cadre du FISAC de la Chambre de commerce de 15 000 euros pour financer ce poste spécifiquement dédié au commerce. Je mets aux voix la délibération. Vous restez sur votre position sur le point 3. Ce sont des reconductions de contrat. C'est ce que je viens de vous dire. Nous recrutons un homme à la place d'une femme. C'est un recrutement, mais c'est une permutation. Sur le point du commerce, je viens de vous l'expliquer. En ce qui concerne les deux autres, ce sont des reconductions de renouvellements de contrats, qui d'ailleurs avaient été conclues avant mon élection. Deux renouvellements et une configuration. appelons cela comme ça, pour le troisième poste. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Madame Bauche, nous vous répondrons la prochaine fois plus vite.

16. Marchés d'approvisionnement de plein vent, route de la Reine et avenue Pierre Grenier - Délégation de service public - Choix du délégataire pour l'exploitation - Approbation

M. Jehan Coquebert de Neuville, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le Conseil municipal il y a trois ans avait approuvé la délégation de service pour le marché bio et pour le marché de la rue Pierre-Grenier à la société SOMAREP. Cette société, objectivement, ne nous a pas donné satisfaction, même si l'on peut dire que le marché bio marche bien, mais que le marché de la rue Pierre-Grenier a un fonctionnement assez médiocre. Nous avons donc fait une consultation. Nous avons eu deux propositions et en particulier les Nouveaux marchés de France qui nous ont paru beaucoup plus dynamiques, beaucoup plus capables d'animer et d'attirer des nouveaux commerçants, en particulier dans l'avenue Pierre-Grenier.

Le marché Pierre-Grenier, pour mémoire, se tient deux demi-journées par semaine, le jeudi après-midi et le dimanche matin, avec des horaires de vente le jeudi de 15 heures à 21 heures et le dimanche de 8 heures à 13 heures. Le marché bio se tient le premier et le troisième samedi de chaque mois et les horaires de vente sont de 8 heures à 13 heures 30. Je ne vais pas vous énumérer toutes les conditions de la charte pour ce nouveau délégataire, mais je pense que nous aurons une animation beaucoup plus poussée et un peu plus de chances de faire marcher convenablement le marché Pierre-Grenier qui s'essouffait. Le marché bio a une activité convenable, parce qu'il est très ciblé. Donc il a une clientèle fidèle, mais le marché de la rue Pierre Grenier a objectivement été passablement mité. Donc il s'agit de le revivifier. Il vous est donc proposé d'approuver le choix des Nouveaux marchés de France, en qualité de délégataire, pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de plein vent route de la Reine et avenue Pierre-Grenier pour une durée de trois ans. Merci.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La Commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a rappelé la difficulté constatée à plusieurs reprises de faire vivre réellement ces deux marchés de plein vent route de la Reine et avenue Pierre-Grenier, celui-ci lui semblant pourtant intéressant pour la population du quartier République-Point du Jour. Il a demandé à ce qu'un suivi particulier soit mis en place sous forme de tableaux de bord constitués d'indicateurs pertinents. Il s'est interrogé sur la différence contractuelle de traitement entre les deux marchés concernés et voudrait savoir s'il est prévu deux régisseurs en CDI pour 432 heures par an par marché ou pour les deux marchés.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette convention de marché de plein vent ? Oui, Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, ce n'est pas la première convention concernant les marchés plein vent que nous signons. Jusqu'à présent, toutes ces périodes de sous-délégation conclues par convention ont la particularité de se terminer de la même façon, par un déclin sensible du marché de l'avenue Pierre-Grenier. Nous tenons à signaler que nous approuverons cette convention avec le nouveau délégataire, mais avec quelques réserves toutefois.

Pourquoi le marché le plus fragile est-il traité avec moins de considération que le marché bio, qui lui maintient une affluence certaine et régulière ? Effectivement, si l'on se réfère à cette convention, une seule manifestation annuelle est prévue sur le marché Pierre Grenier, alors que le marché de la route de la Reine en est gratifié de deux par an, alors même que ce dernier est quatre fois moins fréquent que le marché Pierre Grenier. De plus, cette nouvelle signature ne doit pas nous affranchir d'une réflexion sur les expériences passées pour en tirer un maximum d'enseignements. Pourquoi se sont-elles soldées par un échec ? Si on ne veut pas à nouveau prendre le risque d'une mort lente et certaine du marché avenue Pierre Grenier, il convient de suivre de très près l'action du délégataire et de se montrer exigeant et intraitable dans l'application de la convention, ce qui ne nous empêche pas, en parallèle, d'être imaginatifs et créatifs pour redonner à ce marché tout l'attrait qu'il mérite.

Ce qui devrait aussi nous motiver, c'est la délibération que nous voterons en fin de ce Conseil relative à l'équilibre alimentaire. Ne nous contentons pas de promouvoir la consommation de cinq fruits et légumes par jour, soyons cohérents en faisant aussi en sorte que les Boulonnais aient une offre suffisante et de qualité répartie sur tout le territoire afin d'y pourvoir. Merci.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas. Monsieur Tisseyre, nous ne reprendrons pas le débat que nous avons déjà eu 10 000 fois ici. C'est un sujet - le marché de l'avenue Pierre Grenier - que tout le monde connaît par cœur. C'est un marché qui n'est pas rentable. Nous ne pouvons pas obliger un commerçant à venir perdre de l'argent à quelque endroit que ce soit. C'est cela le problème. Donc que faisons-nous ? Est-ce que la Ville subventionne les commerçants ? Nous n'avons pas le droit de subventionner des commerçants privés. Donc comment voulez-vous obliger des gens à venir vendre alors qu'ils travaillent à perte ?

Monsieur Tisseyre, à chaque fois, vous faites la même intervention. Je reconnais votre constance et votre motivation pour donner un peu d'animation à ce secteur qui en manque,

nous sommes tous d'accord. Mais quelle est la solution économique ? Il n'y a pas de solution économique. Nous ne pouvons pas inventer des clients ni subventionner les commerçants et les contraindre à venir perdre de l'argent à un endroit. Faites-nous une proposition. Je suis preneur, avec Monsieur Coquebert de Neuville. Je vous assure que c'est un débat que nous avons depuis des années et des années au Conseil municipal de Boulogne-Billancourt. Cela fait des années que cela dure. Nous sommes dans une situation extrêmement compliquée.

Pour autant, là, nous tentons une nouvelle expérience avec un nouveau régisseur. Nous espérons qu'il va être plus dynamique que les autres. L'objectif est louable, mais le chemin pour l'atteindre est compliqué. Je vous assure que ce n'est pas simple.

M. Tisseyre

Je connais le quartier. Je vous l'ai déjà expliqué ici, dans cette assemblée. Je constate que, tous les dimanches matins, il y a quand même des gens qui partent faire leur marché à Paris, Porte de Saint-Cloud et d'autres qui partent à Escudier. Par rapport à cela, la clientèle existe. La demande est là. Donc la convention précise effectivement qu'il s'agit de trouver de nouveaux commerçants. Soyons exigeants et très rigoureux sur l'application de cette convention pour une fois, ce qui n'a pas forcément toujours été le cas les autres fois. Effectivement, on n'a pas toujours regardé ce qui se passait par rapport au délégataire. Maintenant, il serait quand même de bon aloi de regarder exactement ce qui se passe et si l'application de la convention est réelle. Ce serait une première démarche à appliquer sur le terrain.

M. Baguet

Monsieur Tisseyre, nous allons le faire. Mais vous vous rendez compte de ce que vous dites. Vous êtes en train de dire qu'il y a des gens qui habitent le quartier et qui vont faire leurs courses le dimanche matin Porte de Saint-Cloud ou au marché Escudier. Donc il faudrait les contraindre et les empêcher d'aller à Escudier...

M. Tisseyre

C'est une question d'offre. Je suis allé sur le marché dimanche dernier. Il n'y avait aucun commerçant. Je l'ai vérifié par moi-même. J'y suis allé cette après-midi, il y avait un seul primeur.

M. Baguet

Nous allons essayer. Je vous dis que la situation est très compliquée. Nous ne pourrions pas la régler, en interdisant aux gens du quartier d'aller faire leurs courses où ils le veulent. Nous sommes en démocratie. Nous sommes en république. Nous essayerons de créer de l'animation. C'est pour cela que je ne veux pas que nous nous engagions à obtenir un résultat immédiat. C'est très compliqué. Cela fait 20 ou 30 ans

que cela dure. Les Boulonnais sont libres d'aller faire leurs courses où ils veulent. Je suis désolé. Nous ne pouvons pas leur interdire d'aller ailleurs, les commerçants du marché Escudier nous diront : « Attendez. Pourquoi est-ce que vous nous retirez notre clientèle ? ».

M. Tisseyre intervient micro éteint.

M. Baguet

Attendez. Vous nous faites un procès d'intention. Nous n'allons pas voter une délibération ce soir en se disant qu'elle ne sera pas appliquée. Ils ont mis assez de temps à trouver le régisseur qu'il fallait. Nous ferons tout ce qu'il faut. Simplement, je vous dis que le résultat va être compliqué à atteindre, parce que nous sommes dans une situation particulière et que cela dure depuis très longtemps. Il n'y a pas de raison a priori que cela change du jour au lendemain. Nous ferons confiance à ce nouveau concessionnaire. J'espère qu'il va être dynamique et que cela va s'inscrire dans la durée, qu'il ne va pas être dynamique pendant un ou deux mois et, après, s'arrêter. Mais s'il trouve des commerçants qui perdent de l'argent, les commerçants partiront. Vous pouvez reconnaître cela quand même.

M. Coquebert de Neuville

Le nouveau concessionnaire a un avantage. L'ancien concessionnaire, pour des raisons bonnes ou mauvaises, était essoufflé. Pourtant, il avait un nom prestigieux, puisqu'il s'appelait Eskenazi. Mais il s'essoufflait. Donc on a changé de concessionnaire et c'est un peu l'histoire de la poule et de l'œuf. Au lieu de vouloir à tout prix, entre guillemets, faire des animations sur des commerces et des commerçants qui ne sont pas là, on a mis l'effort sur le fait – parce qu'il a de très bonnes références – qu'il va nous amener de nouveaux commerçants. Quand il aura des nouveaux commerçants, parce que les linéaires ne sont pas remplis, on pourra se demander à ce moment-là, s'il arrive à les fixer, des animations – là, vous avez raison – de façon à ce que ces commerçants créent une vie dans le quartier.

Mais il est vrai que, personnellement, je défends cette délibération tout en ayant un sentiment un peu restrictif sur son avenir. Je ne vous le cache pas. Je pense qu'une fois qu'on aura réfléchi sur le commerce du Trapèze, on pourra peut-être trouver une solution globale de marché pour l'ensemble du quartier. On a onze polarités commerciales. Cet endroit-là est une petite polarité commerciale, sur laquelle on veut à tout prix faire un marché. Je crains que les résultats ne soient pas tout à fait à la hauteur de nos espérances. On va quand même essayer.

Le délégataire ne va pas très bien gagner sa vie. Vous savez que si vous avez deux offres, le gars qui est là depuis deux fois trois ans et qui ne gagnait pas sa vie et une offre alternative, cela veut dire que le business n'est pas là. Vous savez que les commerçants ne viennent pas pour la Vierge Marie. Ils vien-

nent pour faire du business. S'il n'y a pas de business, ils ne viennent pas. On en a eu deux. Je vous remercie de votre attention.

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Projet de convention entre l'association Aurore et la ville de Boulogne-Billancourt concernant le remboursement de la subvention ANAH versée à l'association pour des travaux de transformations au CHRS la Colombe – autorisation donnée au Député-maire pour signer.

M. Léon Sebbag, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit d'un projet de convention entre l'association Aurore et la Ville de Boulogne-Billancourt. Cette association gère plusieurs structures à vocation sociale sur la ville. Elle souhaite procéder à des transformations dans une de ces structures, celle de la Colombe, mis à disposition par la Ville, qui en est propriétaire, qui est à l'adresse 4-6 rue Victor Griffuelhes. Les travaux envisagés portent sur la création de deux studios au sein de locaux existants.

L'association a obtenu pour la réalisation de ces travaux un permis de construire en date du 14 octobre 2010 et a sollicité l'ANAH à hauteur de 30 838 euros pour un coût prévisionnel de travaux de 102 793 euros. C'est dans le cadre de ce financement que la signature de la présente convention vous est proposée. En effet, l'obtention du financement par l'ANAH est conditionnée par un engagement de la Ville en tant que propriétaire à ce que ces locaux soient affectés pour 15 ans à usage de centre d'hébergement. Or la Ville, bien qu'elle ne remette absolument pas en cause la pérennité de cette structure dans le temps, ne veut pas s'engager sur cette durée et veut pouvoir se réserver une autre localisation sur Boulogne-Billancourt si cela s'avérait nécessaire au cours de ces 15 ans.

C'est pourquoi il vous est proposé que la Ville s'engage à procéder au remboursement de la subvention estimée au maximum à 30 838 euros au prorata temporis de la durée d'utilisation des locaux à usage d'hébergement. Cette convention permettrait ainsi la réalisation des travaux nécessaires tout en préservant la liberté d'action de la ville quant à l'affectation future des locaux.

Il vous est donc proposé d'approuver ce projet de convention jointe à la délibération et d'autoriser le Maire à signer ces documents.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Pour répondre à une demande de précisions de ce dernier, il a été confirmé que ces studios n'existent pas aujourd'hui et seront donc créés. Par ailleurs, la question a été posée de la raison pour laquelle la Ville pense aujourd'hui qu'elle pourrait aujourd'hui délocaliser ultérieurement ces locaux. Il a été répondu que cela faisait suite à une étude avec Aurore sur la permutation éventuelle des deux établissements qu'elle gère à Boulogne-Billancourt.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En commission, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est assuré que la construction de ces deux studios ne se ferait pas à l'emplacement actuel de la salle dédiée à l'hébergement des femmes. Une question a aussi été posée sur la clause de sauvegarde. Cette dernière a été justifiée par le faible montant de la subvention demandée au regard de la durée d'occupation qui est de 15 ans. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2011 – Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante.

M. Léon Sebbag, Maire-adjoint, rapporteur.

Il s'agit d'une délibération reconduite d'année en année et que vous connaissez, qui a pour objet la participation de la Ville pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine, dont le montant est fixé à 17 058 euros pour l'année 2011.

La participation des communes se calcule sur la base d'un montant par habitant qui a été fixé à partir de 2010 par le Comité de Pilotage du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées à 0,15 euro. La participation de la ville en 2010 a ainsi été de 16 625 euros en prenant comme référence les chiffres de population qui découlent du recensement de l'année 2006.

Pour l'année 2011, le mode de calcul reste identique avec la prise en compte des chiffres du recensement 2007. Après indexation calculée sur l'Indice des Prix à la Consommation (+ 1,5%), le montant de la participation de la Ville est en très légère hausse par rapport à 2010 (+ 433,32 euros), et s'élève à 17 058,55 euros. Il vous est donc demandé d'approuver la par-

icipation de la Ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour 2011, soit un total de 17 058,55 euros pour le volet logement et d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le CCAS et le Département.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Musées municipaux - Conventions de mécénat dans le cadre de l'exposition des œuvres de Gaston Suisse- Approbation et autorisation de signature.

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est demandé d'approuver une convention de mécénat. Une exposition du laqueur art déco Gaston Suisse vous sera présentée au Musée des années 30 du 8 novembre 2012 au 23 février 2013. Le Fonds de dotation pour la promotion des arts décoratifs offre ainsi un soutien de 50 000 euros. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération. Merci.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en

a pas. Nous nous retrouverons tous pour l'exposition. Pardon, Monsieur Tellini.

M. Tellini

Monsieur le Maire, c'est juste une toute petite remarque. Il faudra modifier cette délibération et préciser que le rapporteur n'est pas conseiller municipal, mais maire-adjoint.

M. Baguet

Nous n'avons pas eu le temps de le faire. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. Conventions de partenariat avec l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaires, avec Radio France, avec Christofle - Création de Pass découverte journée - Autorisation et approbation

Mme Isaure de Beauval, Maire-adjoint, rapporteur

Dans cette délibération, vous sont présentées trois conventions de partenariat avec les institutions suivantes : l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaire, Radio France et la société Orfèvrerie Christofle. Par ailleurs, les musées de la Ville vous proposent d'accepter la création de deux pass découverte journée, qui permettront au public de visiter deux musées dans la même journée à un tarif préférentiel. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération. Merci.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur la délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Prévention-santé - organisation de la semaine de la santé de la fraîche Attitude - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions de partenariat.

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur

Nous allons essayer de faire court. Du fait de la demande croissante de nos concitoyens, la Ville de Boulogne-Billancourt mène depuis 14 ans une politique de santé active, amorcée notamment par la création d'une mission santé en 1996, puis l'implantation d'un espace santé jeunes en 2005 et enfin d'un espace santé en 2008, qui a rejoint l'espace Delory. La municipalité a anticipé les changements nationaux en politique de santé en favorisant la mutualisation des moyens et la coopération des acteurs locaux de la santé. Dans ce cadre, je vous présente deux délibérations.

La première concerne l'organisation de la semaine de la santé de la fraîcheAttitude. Sous l'égide du service prévention santé et de l'Espace Santé Jeune (ESJ), diverses animations ont été organisées du 4 au 11 juin 2011 dans les établissements de la ville, que ce soit les écoles, les crèches, les centres de loisirs, les collèges, les clubs seniors, ainsi que dans les locaux d'associations caritatives. Les objectifs de cette manifestation sont multiples :

- redécouvrir les fruits et légumes frais ;
- retrouver l'envie de cuisiner ;
- rencontrer de nombreux professionnels ;
- consommer des fruits et légumes au quotidien.

Au total, plus de 35 structures (communales ou associatives) ont participé à cette manifestation.

Cette opération n'aurait pas pu se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le soutien des partenaires sollicités par la mission de recherche de financements externes (MRFE) de la direction des affaires financières de la Ville. Ainsi, six établissements ont parrainé la fraîcheAttitude à Boulogne-Billancourt. Je tiens à les citer :

- Monoprix les Toits de Boulogne
- Monoprix Marcel-Sembat
- Les Nouveaux Robinson de l'avenue Jean-Baptiste Clément

• Inno des Passages
• Carrefour City de la rue du Point du Jour
• L'Association des commerçants des marchés de Boulogne-Billancourt (ACMBB)

Je tiens à remercier chacun de ces établissements pour son engagement aux côtés de la Ville dans cette opération d'intérêt général. Pour formaliser ces parrainages, je vous propose de délibérer afin d'approuver le projet de convention de partenariat et d'autoriser le Maire à signer une convention avec chacun des partenaires.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a salué cette bonne initiative, tout en soulignant la difficulté pour certaines familles à acheter des fruits et des légumes frais, les prix en étant élevés.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances. Le groupe @lternance a aussi regretté le prix d'achat élevé des fruits.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur la fraîcheAttitude ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. Fonctionnement de l'Espace Santé – 5 conventions : renouvellement des Conventions de partenariat avec l'hôpital Ambroise Paré (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit), avec l'association Trait d'Union et avec le centre hospitalier des quatre villes (Centre Arthur Rimbaud) - convention avec l'association Oppelia - convention avec le Comité Départemental D'Education pour la Santé (CODES) Autorisation donnée au maire à signer les dites conventions.

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur

Dans cette deuxième délibération, je vous propose cinq conventions destinées à faire évoluer l'Espace santé pour coordonner les actions de prévention et de promotion de la santé destinées à l'ensemble de la population boulonnaise et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets d'actions. La première est la convention avec le Centre de dépistage anonyme et gratuit de l'hôpital Ambroise Paré. Consultation à l'espace santé d'un médecin deux heures par mois. Ce sont les MST.

Deuxième convention avec l'association Trait d'union. Consultation de psychologues addictologues deux heures par semaine. C'est pour les drogues.

Troisième convention avec le Centre de soins ambulatoires et prévention de l'addictologie Arthur-Rimbaud de Saint-Cloud. Consultation de deux psychologues deux heures par mois. Ca, c'est pour l'alcool.

Quatrième convention avec le CODES 78, qui mettra à disposition une documentaliste et une chargée de prévention santé pour assurer l'accompagnement méthodologique des acteurs.

Enfin, cinquième convention avec l'association Oppélia qui mettra à disposition une chargée de prévention spécialisée en addictologie pour assurer la conception et l'animation d'actions visant à prévenir les conduites addictives.

La Ville accueillera ces professionnels dans les locaux de l'Espace santé.

Il vous est donc proposé d'approuver ces cinq projets de

convention de partenariats joints à cette délibération et d'autoriser le Maire à signer ces documents. Je vous remercie.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a qualifié ces conventions de partenariat de « super bonne initiative ». Il s'est enquis toutefois de la possibilité pour des salariés boulonnais travaillant assez loin de notre ville de pouvoir se faire dépister dans les horaires d'ouverture actuelle. Il pense par ailleurs que les non-Boulonnais devraient aussi pouvoir avoir accès à ces services. La prise de conscience progressive des maires de l'intérêt de répondre aux demandes d'action de prévention et le chemin parcouru dans ce domaine ces dernières années ont été rappelés.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Pardon, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Je voulais simplement féliciter Monsieur Morand de poursuivre ce développement de l'espace Santé, et je suggère qu'on mette encore davantage l'accent sur le problème des adolescents, puisque c'est au niveau de l'adolescence qu'on constate à l'heure actuelle les plus grandes difficultés. Si l'on peut développer l'action de l'espace santé en direction des adolescents, ce serait une bonne chose.

M. Morand

C'est principalement destiné aux adolescents.

M. Fourcade

Bien. Parfait. Ambroise Paré, d'accord, mais l'addictologie aux drogues et à l'al cool doivent nous préoccuper. M. Morand : Un peu moins. Pour répondre à la question précédente, les rendez-vous se feront jusqu'à 19 heures, pour permettre à ceux qui sont soit en classe, soit au collège, soit au lycée, soit au travail de pouvoir s'y rendre.

M. Morand

Un peu moins. Pour répondre à la question précédente, les rendez-vous se feront jusqu'à 19 heures, pour permettre à ceux qui sont soit en classe, soit au collège, soit au lycée, soit au travail de pouvoir s'y rendre.

M. Baguet

Sur la médecine pour les adolescents, Monsieur Fourcade, nous sommes intervenus avec Frédéric Morand auprès de l'ARS parce qu'il y a un service de pédiatrie à l'hôpital

Ambroise Paré qui fonctionne très bien, qui est sous l'autorité du Pr. Chevallier et, avec une de ses consœurs médecins, il souhaite étendre justement la médecine des adolescents qui est un secteur qui n'est pas assez développé, parce que c'est très compliqué la médecine pour les adolescents. Elle se mêle à de la psychologie, voire de la psychiatrie, du mal-être tout simplement des adolescents et des problèmes purement médicaux. Nous avons donc demandé la création de neuf lits supplémentaires. J'ai écrit à Monsieur Evin pour lui demander la création de neuf lits supplémentaires, uniquement destinés aux adolescents à Ambroise-Paré.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Personnel communal - Passation d'une convention pluriannuelle avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique et autorisation donnée au maire pour signer les contrats en vue de recruter les personnes en situation de handicap

M. Pierre Deniziot, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Député-maire, mes chers collègues,

Je tenais à associer à cette délibération Madame Béatrice Belliard qui a beaucoup travaillé sur cette question et Marie-Laure Godin, qui a aussi beaucoup travaillé sur ce projet et qui a la gentillesse de me laisser présenter cette délibération en deux points, premièrement la présentation du dispositif de conventionnement avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique. Depuis 2005, la Ville de Boulogne-Billancourt a versé une contribution à ce fonds en raison d'un taux d'emploi inférieur aux 6 % requis. Ce taux est actuellement de 3,27 % et est donc effectivement faible et se situe en-deçà du taux légal requis mais aussi en-deçà de la moyenne nationale qui était en 2009 de 4,86 %.

Au regard de ce constat, de l'évolution des effectifs à moyen terme, il est apparu indispensable que la Ville se mobilise sauf à voir ce taux diminuer. C'est pourquoi, il a été décidé de s'inscrire dans une démarche structurée afin de fixer sur la base d'une étude-diagnostic, la politique de la Ville et sa stratégie en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

La phase active de cette démarche a commencé véritablement en janvier 2011 par la mise en place d'un comité de pilotage, organe décisionnaire, placé sous l'égide du maire-adjoint chargé des ressources humaines et du conseiller municipal délégué au handicap et d'un comité technique composé des agents de terrains en tant que structure opérationnelle.

Ce projet de conventionnement, présenté devant le jury du comité local du FIPHP réuni en séance le 23 juin 2011 a reçu un avis favorable à l'unanimité. Nous bénéficierons donc d'un versement d'un montant de subventions s'élevant à 437 818 euros sur trois ans.

Pour le second point, je serai beaucoup plus bref. Dans le prolongement du point précédent, il est proposé d'autoriser le Maire à recourir aux dispositions de l'article 38 de la loi du 26 janvier 2004 permettant le recrutement en qualité d'agent contractuel de personnes en situation de handicap pendant une période d'un an, correspondant à la durée du stage prévu et au terme duquel elles ont vocation à être titularisées. Je vous remercie.

Mme Bondoux, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. En réponse à une question de ce dernier, il a été indiqué qu'aujourd'hui, la Ville emploie directement ou indirectement 65 personnes en situation de handicap.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a relevé qu'il était difficile d'atteindre le taux de 6 % fixé par la loi, ce d'autant plus que certaines personnes éligibles ne souhaitent pas être intégrées dans l'effectif COTOREP. Le groupe suggère de mettre en place un dispositif incitatif pour ces personnes, par exemple dans le cadre des primes. Il a été rappelé que la présente convention permettra à la Ville d'avoir accès à une population qu'elle ne parvient pas à toucher et qui peut répondre à ses besoins en termes d'emploi. Il ne s'agit pas de recruter pour recruter, mais bien d'améliorer les conditions de travail des personnes en situation de handicap. Il est du rôle du médecin du travail de faire de la sensibilisation auprès des agents qui pourraient être reconnus comme COTOREP. Par ailleurs, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le coût cette année de la pénalité pour le taux d'emploi inférieur à 6 %. En 2010, cette pénalité s'est élevée à 297 078 euros.

Le groupe @lternance a souhaité savoir quels sont les objectifs quantifiés que la Ville se donne en matière d'emploi de personnes en situation de handicap. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Fusina et Madame Godin.

M. Fusina

Madame Lavarde a fait un excellent rapport, sauf qu'elle n'a pas répondu à la question qui était posée. Quand j'ai dit : « Quels sont les objectifs chiffrés ? », vous m'avez répondu « 9 embauches ». J'estime qu'on peut mieux faire et se fixer des objectifs un peu plus ambitieux. Cela dit, nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Monsieur Fusina, page 2 de notre délibération : « Les plans proposés portent sur cinq axes prioritaires... » Nous vous avons clairement répondu. L'objectif est de tendre le plus vite possible vers les 6 %, mais comme cela a été dit, ce n'est pas de recruter pour recruter, c'est de faire en sorte que, sur le plan personnel et sur le plan professionnel, des employés handicapés de la Ville de Boulogne-Billancourt puissent s'épanouir.

Après, il y a un aspect financier, une conséquence financière, puisqu'après la loi de réforme sur le handicap qui remonte à 2005 – je rappelle que la loi sur le handicap précédente avait été votée en 1975, il avait fallu 30 ans pour voter une nouvelle loi sur le handicap – a augmenté de façon très significative les pénalités pour les entreprises privées comme pour les collectivités publiques qui n'atteignaient pas le seuil de 6 %, puisque la pénalité a augmenté de 20 % par an à partir de 2005. C'est pour cela que nous payons aujourd'hui une pénalité de 297 000 euros. Sur la totalité des six dernières années, la Ville a payé plus d'un million d'euros. Cela ne sert à rien de payer 1 million d'euros. Il vaut mieux se donner les moyens de recruter des handicapés qui encore une fois pourront s'épanouir dans notre cadre. C'est ça l'objectif. C'est d'arriver le plus tôt possible à ces 6 % et dans les meilleures conditions possibles. Voilà ce que nous pouvons vous répondre.

Mme Godin

Je voulais dire deux petites choses. D'abord, je voudrais souligner la qualité du travail qui a été fait et par la mission handicap et par la Direction des ressources humaines pour arriver à ce conventionnement, parce que tout le monde y a travaillé vraiment très fortement et ce n'est pas par hasard si le jury a voté à l'unanimité pour que la Ville puisse conventionner avec le FIPHP. Je pense vraiment qu'il faut le souligner et féliciter les services pour le travail qui a été accompli.

La deuxième chose pour répondre peut-être à Monsieur Fusina, c'est que ce conventionnement a plusieurs objectifs. Il y a le recrutement bien sûr. Il y a aussi et surtout l'amélioration des conditions de travail des personnes qui sont en situation de handicap au sein du personnel de la Ville et il y a aussi quelque chose de très important. C'est le maintien dans l'emploi de ces personnes en situation de handicap.

Je crois que ce sont des choses qu'il fallait souligner, parce que ce n'est pas que le recrutement. C'est tout ce qui va autour et notamment le maintien en poste dans les meilleures conditions possibles. C'étaient les remarques que je voulais faire.

M. Baguet

Merci. Je crois que c'est l'ensemble du Conseil municipal... Oui, Monsieur Deniziot.

M. Deniziot

Un dernier mot pour compléter les réponses. Nous avons parlé effectivement du personnel communal qui pouvait avoir

un handicap et qui ne faisait pas reconnaître son handicap. Tout simplement, avant même d'avoir signé cette convention, puisque nous ne l'avons pas encore signée, par un travail de communication très important, je pense qu'on a fait tomber un tabou dans cette mairie. Les agents en situation de handicap n'ont plus du tout peur d'être stigmatisés ou d'être entravés dans leur avancement de carrière. Depuis le mois de février, avant la signature de cette convention, on a déjà 10 agents qui ont demandé à faire reconnaître leur handicap, alors qu'on n'a pas commencé à travailler véritablement. C'est vraiment quelque chose qui va dans le bon sens et qui montre que le personnel a compris qu'il se passait quelque chose de ce côté-là.

M. Baguet

Merci. Nous terminons sur une note consensuelle. Qui est contre cette délibération ?

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Nous félicitons les rédacteurs de cette convention. Je vous remercie de votre participation. C'est vrai qu'un Conseil municipal le 7 juillet, ce n'est pas toujours évident, surtout qu'il y en a eu beaucoup cette année. Je voulais vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances. D'ici là, pour ceux qui ne sont pas encore partis, je vous donne rendez-vous à la soirée de la Fête nationale le 13 juillet sur le parc de Billancourt. A 21 heures un DJ fera danser les amateurs. Il s'ensuivra un feu d'artifice à 23 heures. Pour les plus courageux, la soirée dansante se poursuivra jusqu'à 00 heure 30. Les plus courageux encore pourront enchaîner avec le bal des pompiers. Merci et bonnes vacances à toutes et à tous et occupez-vous de vos proches.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire
Maquette - Édition : Direction de la Communication
Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com
Tél. 01 55 18 53 00